

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985  
(69<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 14 Novembre 1984.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5989).

#### Redéploiement industriel et commerce extérieur.

M. Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie.

M. Chaubard, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.

M. Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'énergie.

M. Georges Sarre, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'énergie.

M. Mazoin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.

M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur; M. le président.

M. Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.  
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlamentaire (p. 6008).

3. — Ordre du jour (p. 6008).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIÈME PARTIE)  
Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

## REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTERIEUR

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'énergie.

La parole est à **M. Germon**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Monsieur le président, madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, mes chers collègues, le budget de l'industrie de 1985 s'inscrit dans la politique industrielle mise en œuvre depuis 1981. A ce titre, il comporte une fois encore un double aspect : solde du passé et engagement de l'avenir.

L'industrie française amorce incontestablement un redressement. Sur le plan de la production, les derniers indices connus marquent une croissance de 2,3 p. 100 en glissement sur les douze derniers mois. Est-ce le début d'un renversement de tendance ou cette croissance, plus forte que prévue, est-elle appelée à s'essouffler ?

Le deuxième indice encourageant concerne le commerce extérieur. Notre solde industriel est passé au premier semestre de 1984 de plus 7,15 milliards à plus 29,37 milliards de francs, ce qui correspond à un redressement de 103 à 110 p. 100 du taux de couverture des importations par les exportations.

Ce résultat a été obtenu principalement par la forte contraction de nos déficits traditionnels dans les échanges avec les pays développés. Alors que nos exportations et nos importations avec les pays en développement augmentent également de 10 p. 100 environ, nos exportations en direction des pays de l'O.C.D.E. et plus particulièrement des Etats-Unis, s'accroissent beaucoup plus vite que les importations en provenance de ces mêmes zones.

A noter cependant que, la France a moins profité que d'autres du cours élevé du dollar dans ses exportations à destination des Etats-Unis. En dépit de quelques grands succès, dont Renault, S.N.E.C.M.A. avec C.F.M.-International ou la S.N.I.A.S. restent les exemples les plus connus, nos exportations ne représentent 2,33 p. 100 des importations américaines.

Notons aussi que cette faiblesse relative de nos ventes est parallèle à la faiblesse de nos investissements aux U.S.A. Faut-il ou non investir à l'étranger ? Je vous renvoie à mon rapport écrit : vous y trouverez mon point de vue, madame le ministre.

Le troisième indice favorable est tiré des comptes des entreprises. La rentabilité moyenne des entreprises industrielles, connaît depuis 1983 un redressement significatif. Sur les deux années 1983-1984, plus de deux points de valeur ajoutée ont été déplacés vers les entreprises, portant la part de leur excédent d'exploitation dans la valeur ajoutée à son meilleur niveau depuis 1974.

Cette évolution satisfaisante est due à deux facteurs essentiels : le ralentissement sensible de la progression des salaires ; la stabilisation des charges sociales et fiscales — par la réforme et l'allègement de la taxe professionnelle notamment — supportées par les entreprises.

Le quatrième motif d'encouragement, sinon encore de satisfaction, est l'investissement. On se souvient que dès 1981 j'avais stigmatisé la baisse continue de l'investissement industriel depuis 1974 avec, pour corollaire, le vieillissement de notre appareil productif, la diminution de sa capacité concurrentielle et la pénétration croissante de notre propre marché par les productions étrangères. Les incitations à l'investissement ont été fortes depuis 1981, qu'il s'agisse de la fiscalité ou du crédit.

En 1983, on notait enfin un ralentissement de la baisse de la formation du capital industriel : il semble dès maintenant acquis qu'en 1984 la tendance des dix dernières années a enfin été retournée puisque l'on s'attend à une hausse de 9,8 p. 100 du volume de l'investissement, qui pourrait être poursuivie en 1985 par une nouvelle hausse de 8,1 p. 100. C'est incontestablement un résultat positif, de nature à conforter la compétitivité et la croissance.

Une ombre vient cependant ternir cette évolution favorable, c'est celle de l'emploi. La tendance observée depuis dix ans se poursuit. On devrait donc constater encore en 1984 une diminution de l'emploi industriel d'environ 3 p. 100, les secteurs les plus touchés demeurant ceux des biens intermédiaires et des biens de consommation.

Venons-en maintenant à la présentation globale des crédits budgétaires.

Une première observation : ceux-là mêmes qui trouvent insuffisant l'effort financier de la collectivité nationale en faveur de l'industrie font campagne contre l'interventionnisme étatique qui freinerait, selon eux, l'initiative individuelle ; mais, bien entendu, ils ne sont pas les derniers à se tourner vers l'Etat et à demander l'aide publique pour sauver une entreprise de leur circonscription. Cette contradiction vaut d'être notée.

**M. Michel Noir.** Des exemples !

**M. Francis Geng.** C'est vous qui avez tué les entreprises ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** En réalité, les traditions de la France et les nécessités de régulation d'une économie complexe où doivent être pris en compte l'intérêt national et les garanties sociales font que l'Etat est appelé à tenir un rôle important, qu'il s'agisse du crédit, du droit du travail, de la sécurité des consommateurs, de la réglementation des échanges internationaux, etc.

Quant aux nationalisations, ceux qui nous les reprochent, en regrettant que la nation ait payé trop cher des entreprises exsangues...

**M. Pierre Welsenhorn.** Oh oui !

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** ... sont les mêmes qui ont fait monter les enchères et qui, en reconnaissant l'état réel de ces grandes entreprises en 1981, justifient les mesures que nous avons prises pour les redresser et pour les mettre au service de la collectivité nationale.

Du point de vue de sa présentation, le projet de budget de l'industrie de 1985 comporte deux différences notables par rapport à 1984.

La première concerne la structure budgétaire. Un fascicule budgétaire « services communs industrie-recherche » regroupe les moyens généraux des ministères du redéploiement industriel et de la recherche et de la technologie. Un autre fascicule budgétaire spécifique récapitule, en outre, les crédits propres du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

La seconde porte sur le contenu du budget de l'industrie proprement dit. La responsabilité du développement de la filière électronique reste comme en 1984 confiée au ministre délégué chargé des P.T.T.

En revanche, deux actions très importantes portant sur des masses financières considérables — 15,4 milliards de francs en autorisations de programme — sont transférées pour 1985 au budget du redéploiement industriel. Il s'agit des crédits d'intervention au profit de la construction navale inscrits en 1984 au budget de la mer et des dotations en capital aux entreprises publiques industrielles, qui figuraient jusqu'en 1984 au budget des charges communes.

J'appelle l'attention de l'Assemblée nationale sur l'importance de ces innovations que j'avais moi-même réclamées. Elles vont dans le sens, en effet, d'une meilleure appréhension de l'ensemble des moyens consacrés au renforcement de notre appareil industriel.

A structure comparable, donc sans tenir compte des crédits pour la construction navale inscrits au budget du redéploiement industriel en 1985, le budget augmente de 5,9 p. 100 ; c'est pratiquement une reconduction, en francs constants, des moyens alloués en 1984.

Notons cependant que l'ensemble des crédits d'intervention pour 1985, dépenses ordinaires hors services communs plus crédits de paiement, atteint ainsi un montant total de 27,760 milliards de francs, soit une progression de 23,7 p. 100 par rapport à 1984.

Venons-en maintenant aux crédits de politique industrielle. Multipliés par dix depuis 1981, ils constituent un moyen privilégié d'intervention du ministère du redéploiement industriel. Ils sont, comme les années précédentes, orientés dans quatre directions.

Premièrement, le développement industriel, essentiellement le programme « productique » destiné à introduire les nouvelles technologies de fabrication dans 20 000 entreprises manufacturières et à consolider l'industrie française des biens d'équipement correspondants.

Deuxièmement, les restructurations sectorielles, dans la filière bois-papier pour constituer une véritable industrie papetière nationale et dans le secteur de la machine-outil, où nous retrouvons des parts de marché.

Troisièmement, les restructurations d'entreprises engagées dans le cadre du comité interministériel de restructuration industrielle, le C.I.R.I., dotées de 700 millions de francs en autori-

sations de programme, en augmentation de 28,5 p. 100, et de 1 029 millions de francs en crédits de paiement, en hausse de 71 p. 100. Le rapporteur fait ici remarquer que l'on gagnerait à traiter les dossiers plus rapidement et à y associer les élus dans le cadre des Codefi.

Quatrièmement, les actions en faveur de la petite et moyenne industrie, notamment dans le cadre des contrats Etat-régions. Il s'agit là de la poursuite en 1985 d'actions horizontales menées en faveur de la P.M.I., telles que le soutien à la création et au rapprochement des entreprises, l'amélioration de leur gestion, la promotion de la qualité et l'information.

L'ensemble de ces actions en faveur des P.M.I. doit être rapproché des décisions intervenues au cours des dernières années dans ce secteur : institution d'un crédit d'impôt recherche ; mise en place du fonds industriel de modernisation qui octroie des prêts participatifs technologiques aux P.M.I. et des fonds régionaux d'aide au conseil, qui facilitent l'accès des P.M.I. aux services de consultants extérieurs ; institution d'un congé-création-reprise et d'exonérations fiscales pour les entreprises industrielles créées en 1983 et 1984 ; création du livret d'épargne entreprise.

Parmi les divers ajustements des dotations de chapitres budgétaires institués en 1984, je voudrais souligner celui qui concerne l'école nationale d'exportation pour donner, une fois de plus, l'avis de la commission des finances. Nous ne sommes pas favorables à la création d'une nouvelle grande école ; il nous paraît à la fois plus efficace et moins coûteux d'utiliser les structures existantes, à la fois diverses et décentralisées, permettant de former des hommes et des femmes de terrain qui font si souvent défaut à notre économie.

Le fonds industriel de modernisation mériterait, à lui seul, de longs développements. Je vous renvoie à mon rapport écrit. Notons cependant que c'est une innovation financière du plus haut intérêt qui permet de drainer vers l'industrie, et principalement vers les P.M.I., une épargne peu coûteuse.

Notons aussi l'effort particulier inscrit dans deux chapitres budgétaires pour aider à l'industrialisation de la Lorraine. D'après les informations fournies, ces premières mesures devraient contribuer à la création de plus de 5 000 emplois en Lorraine.

Mentionnons encore la subvention à l'agence nationale pour la création d'entreprises, pour un montant de 12 millions de francs. Nouveauté encore, comme je l'ai signalé plus haut, l'inscription au budget du ministère du redéploiement industriel des dotations en capital aux entreprises publiques hors filière électronique, ainsi que je l'avais demandé les années précédentes. Le montant de ces dotations pour 1985 est particulièrement élevé puisqu'il atteint 11,9 milliards de francs contre 10,9 milliards en 1984, soit une progression de 9,1 p. 100.

L'effort entrepris doit permettre ainsi à ces entreprises nationales de jouer le rôle primordial qui leur revient dans la modernisation de notre appareil productif.

Sans attendre la publication du rapport présenté par notre collègue, M. Charzat, je me suis entretenu avec les dirigeants de certains de ces groupes. J'en ai tiré le sentiment que nous étions, comme disent les sportifs, « dans les tenues de passage » prévus pour leur redressement et que nous en mènerons mieux les résultats positifs en 1985. Il serait souhaitable, madame le ministre, que vous nous donniez quelques informations sur ces entreprises nationalisées.

Des crédits d'intervention pour la construction navale sont également, pour la première fois, inscrits dans ce projet de budget.

Ces dotations enregistrent en 1985 une augmentation très forte sur laquelle, en ma qualité de rapporteur spécial, j'appelle l'attention de l'Assemblée : plus de 172,8 p. 100 en autorisations de programme, soit 3,54 milliards de francs ; plus 155,9 p. 100 en crédits de paiement, soit 4 milliards de francs.

Les interventions de l'Etat dans ce secteur prennent deux formes. D'une part, les aides à la commande, celles-ci variant suivant les types de chantiers. L'aide aux grands chantiers est de l'ordre de 22,5 p. 100 du prix contractuel de construction. Pour les petits chantiers, l'aide est comprise entre 8 et 12 p. 100 selon les types de navires. D'autre part, la garantie des prix. Ce régime offre aux chantiers navals la possibilité de proposer aux armateurs des prix fermes sans risques excessifs vis-à-vis des évolutions économiques générales.

Vous trouverez dans le rapport écrit des éléments d'information sur les restructurations engagées et sur les objectifs fixés à une industrie qui vend au cours mondial, c'est-à-dire largement en dessous du prix de revient, dans un marché en régression et soumis à la concurrence des chantiers de l'Extrême-Orient.

La politique des matières premières est l'une des missions du ministère du redéploiement industriel. Son coût diminue. En effet, le stockage stratégique des matières premières est maintenant parvenu à un point d'équilibre et aucun apport des pouvoirs publics n'y est donc plus nécessaire.

Pour ce qui concerne le B. R. G. M. — le bureau de recherches géologiques et minières —, la subvention de fonctionnement ne progresse que de 4,8 p. 100. J'insiste cependant tout particulièrement sur le rôle essentiel que joue en France le B. R. G. M. Ce dernier contribue plus particulièrement à la diversification des zones où la France possède des intérêts miniers, à l'équilibre de nos échanges extérieurs avec la vente de ses services dans ce domaine et à la coopération de la France avec ses partenaires privilégiés. Il serait souhaitable que des moyens financiers supplémentaires lui soient dès lors accordés.

Quant aux crédits de l'observatoire des matières premières ils enregistrent une forte baisse en crédits de paiement et plus encore en autorisations de programme.

Une autre mission importante concerne la qualification, la normalisation, la métrologie et la sécurité de l'appareil de production. Ces différents programmes apparaissent comme un complément indispensable de la politique industrielle et de l'innovation.

Les suggestions faites par la commission que j'ai présidée entrent aujourd'hui en vigueur ; consommateurs et travailleurs sont devenus des partenaires de la normalisation et le conseil supérieur de la normalisation assure la liaison avec les objectifs du Plan. Le rapport Bapt couvre le terrain de la maîtrise de la qualité, qui est un enjeu sérieux.

Les actions correspondantes bénéficieront en 1985, au titre du budget du redéploiement industriel et des services communs, pour les dépenses en capital, de 43,1 millions de francs en crédits de paiement, soit un niveau équivalent à celui de 1984, et de 44,9 millions de francs en autorisations de programme, soit une hausse de 17,9 p. 100 par rapport à 1984. Pour les dépenses ordinaires, ces actions bénéficieront de 145,7 millions de francs, soit une augmentation de 2,7 p. 100.

Quant aux moyens généraux du ministère, la croissance prévue pour ce budget est limitée à 5,9 p. 100, soit une reconduction en francs constants des moyens alloués en 1984.

Pour parvenir à ce résultat, des économies substantielles doivent être opérées sur les frais de fonctionnement du ministère, ainsi que sur le personnel : soixante-cinq suppressions nettes d'emplois sont ainsi prévues pour 1985, ce qui correspond à une réduction de 1 p. 100 des effectifs.

Des moyens supplémentaires sont toutefois prévus selon les priorités suivantes : le développement de la formation ; la modernisation des méthodes de travail ; l'approfondissement des actions d'information et de communication ; le développement du rôle des directions régionales de l'industrie et de la recherche, dont les moyens en personnel seront renforcés, les réductions d'effectifs portant sur l'administration centrale.

En conclusion, le budget du ministère du redéploiement industriel n'est qu'un des moyens de la politique industrielle. L'environnement international, le crédit, le déficit budgétaire, la formation, les transferts technologiques — j'aurais pu à cet égard donner l'exemple intéressant de la cité scientifique de l'Île-de-France Sud — la normalisation, la politique de la qualité ou la politique des prix sont autant d'éléments qui concourent au développement industriel.

Ils ont tous fait l'objet de mesures positives qui expliquent sans doute le redressement notable de la compétitivité de notre industrie. Il faut donc balayer la morosité et mesurer les progrès extrêmement rapides qui viennent d'être accomplis en ce domaine.

Dans un budget marqué par une rigoureuse limitation de la croissance des dépenses publiques, les crédits demandés au titre de l'industrie pour 1985 sont de nature à répondre aux exigences de la modernisation de l'appareil industriel, qui reste une priorité vitale pour la France d'aujourd'hui. C'est pourquoi la commission des finances vous appelle à les voter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Chaubard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

**M. Albert Chaubard, rapporteur pour avis.** Je ne revlendrai pas sur l'analyse des crédits de l'industrie, si ce n'est pour souligner que ces moyens budgétaires sont au service d'une politique industrielle dont les deux axes principaux sont, d'une part, un effort courageux et sans précédent de restructuration de sec-

teurs qui n'avaient pas fait l'objet de choix pourtant inéluctables ou qui avaient plus simplement pris de sérieux retards sur la concurrence étrangère et, d'autre part, une volonté de modernisation dans l'ensemble des secteurs de production.

Le Gouvernement s'est engagé dans cette nécessaire politique sans oublier, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé, la dimension humaine et sociale, en accompagnant cette politique d'importantes actions de reconversion dans les zones ou les régions les plus touchées.

Si dès avant 1981, avait été menée en France une véritable politique industrielle, le prix à payer aujourd'hui serait moins douloureux.

**M. Francis Geng.** Ha ! ha ! ha !

**M. Albert Chaubard, rapporteur pour avis.** L'opposition ose dire qu'il n'y a pas de politique industrielle en France alors qu'elle devrait se faire humble. Ayant renoncé à donner à notre appareil productif les atouts pour affronter victorieusement la concurrence internationale, la droite a laissé pendant de nombreuses années s'effilocheur notre tissu industriel, envahir notre marché intérieur, et a laissé en jachère de nombreux marchés internationaux.

Sa politique industrielle était celle du renoncement sur le terrain de la compétition internationale, et donc celle du déclin industriel.

**M. Pierre Mauger.** Heureusement que vous êtes arrivés au pouvoir !

**M. Albert Chaubard, rapporteur pour avis.** Si j'ai rappelé ces quelques évidences, c'est à seule fin de faire comprendre que l'œuvre entreprise depuis 1981 est une œuvre de longue haleine qui ne se fera pas sans douleur ni souffrance. C'est une œuvre qui porte déjà ses fruits, mais l'effort ne doit pas être relâché, le courage ne doit pas manquer.

Depuis 1981, la politique industrielle s'est donné de nouvelles perspectives et s'est fixé un objectif : la conquête ou la reconquête de la compétitivité tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

Nos produits doivent répondre à un double défi : celui du coût et de la qualité. Nous devons fabriquer des produits au moins aussi bons que ceux vendus sur le marché par nos concurrents, et ce à un prix marchand au plus égal.

La qualité est liée à deux facteurs essentiels : le niveau de formation des travailleurs et l'avance technologique, qui dépend de la capacité d'investissement et de recherche.

Ces deux facteurs ont des incidences sur les coûts, mais ils ne sont pas seuls. Interviennent aussi sur les coûts les frais financiers, qui risquent d'être d'autant plus sensibles que nous sommes en période de désinflation ; les coûts salariaux ; la part des produits importés dans le produit fabriqué ; l'évolution des rapports sociaux.

Ainsi, selon le poids respectif de ces différents facteurs, la vente d'un produit dégagera un profit qui permettra d'alimenter l'avance technologique. Sinon, il y aura un déficit qui ne pourra trouver sa solution dans une augmentation de la production. Se pose alors le problème de la mise sous perfusion ou de l'acharnement thérapeutique.

La mise sous perfusion ne se justifie que par la mise en œuvre de mesures rétablissant à terme la rentabilité, donc l'investissement qui, seul, permet de maintenir un produit sur le marché intérieur et international.

Si telle n'était pas l'issue choisie, nous n'aurions plus d'autre voie que celle du protectionnisme, avec tous les dangers qu'il comporterait.

Tout cela est incontournable et s'impose à tous ceux qui veulent aborder sans démagogie les problèmes industriels.

De même s'impose la prise en compte des conséquences humaines et sociales de chaque modernisation ou de tout acte de restructuration. Sinon, les jeunes peuvent céder au désespoir devant un avenir apparaissant sans issue.

Ce sont les travailleurs de branches industrielles qui se sentent menacés, ce sont les populations de régions entières qui ressentent l'angoisse de l'avenir. Vous l'avez bien compris, madame le ministre, en accordant une place sans précédent — je dis bien sans précédent — à la prise en compte de la dimension sociale des restructurations : le Gouvernement a, d'une part, favorisé et parfois imposé une large concertation et, d'autre part, donné la priorité aux actions de formation permettant l'accès à de nouveaux emplois et l'élévation du niveau de qualification des travailleurs.

Vous l'avez bien compris aussi en mettant en place, dans les régions les plus touchées, des programmes spécifiques grâce aux pôles de conversion, en favorisant la mobilisation des moyens régionaux ou en stimulant l'intervention des filiales spécialisées dans la reconversion industrielle des entreprises publiques.

Je souhaiterais que, sur ces deux derniers points, un bilan précis puisse être dressé, en particulier pour les filiales de reconversion des entreprises publiques. Il me semble indispensable que puisse être fait un bilan rétrospectif des interventions de reconversion permettant de mesurer, au-delà des effets d'annonce, le nombre des emplois effectivement créés et le caractère plus ou moins porteur des secteurs où ces créations sont intervenues.

Mais la volonté gouvernementale ne peut se substituer à la responsabilité des décideurs. Des attitudes contrastées peuvent ainsi apparaître devant un même problème, par exemple celui des sureffectifs dans l'automobile. Le groupe P. S. A. a recouru à des procédures très classiques de licenciement, tandis que le groupe Renault propose des mesures plus novatrices prévoyant, par exemple, un large programme de formation-reclassement d'une partie de ses effectifs.

Il y a là matière à réflexion, évolution et modernisation pour les acteurs socio-économiques.

Ainsi le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur poursuit-il une œuvre capitale : restructurer et construire une industrie moderne, tournée vers l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles technologies.

Cela exige d'élever toujours plus la qualification professionnelle de tous les acteurs de notre économie. Cela exige aussi que les nécessaires restructurations de grands secteurs industriels ne fassent pas oublier que c'est grâce à un réseau dense de P. M. I. en bonne santé que notre tissu industriel retrouvera sa pleine compétitivité. Cela exige enfin que les acteurs sociaux intègrent la dimension internationale de la compétition économique.

Votre budget, madame le ministre, est la traduction de ces exigences. Il est entièrement sous-tendu par la volonté de conquête du marché intérieur et des marchés internationaux. Il est l'illustration de la pratique socialiste, donc humaine et sociale, d'une économie dont les lois sont internationales.

L'évolution récente de l'économie française, marquée notamment par le rétablissement de notre compétitivité extérieure, par l'amélioration des marges des entreprises et par la reprise de l'investissement — sans doute encore trop timide en ce qui concerne le secteur privé — témoigne de la validité de ces choix.

C'est pourquoi je demande à notre assemblée de suivre l'avis favorable émis par la commission de la production et des échanges, et donc de voter les crédits du redéploiement industriel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'énergie.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Avant de rapporter, comme il se doit, les crédits de l'énergie, je tiens à signaler de sérieux retards dans la transmission des réponses au questionnaire que nous avons adressé aux services du ministère de l'économie et des finances dès le mois de juin. De tels retards ne manifestent à l'évidence pas un très grand respect pour le travail parlementaire. Ces errements ne sont pas nouveaux, mais ils n'en sont pas pour autant excusables.

Alors que les investissements énergétiques relèvent dans une large mesure de la puissance publique, le budget du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur ne retrace que deux aspects de la politique énergétique : d'une part la subvention aux houillères nationales, d'autre part les crédits de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Ce rapport s'en tient comme les précédents à une stricte analyse de ces deux catégories de crédits, qui participent par leur volume et dans leurs affectations respectives aux objectifs généraux de la politique énergétique tels qu'ils résultent des travaux du « groupe long terme énergie » constitué lors de la préparation du 9<sup>e</sup> Plan.

Pour 1985, les dépenses ordinaires, qui couvrent pour l'essentiel les moyens de la politique charbonnière, sont en progression de 5,1 p. 100 par rapport à 1984 et représentent un montant de 7 271 200 000 francs.

Dans le même temps, les dépenses en capital marquent une nette diminution en autorisations de programme, moins 29,7 p. 100, et une forte augmentation en crédits de paiement, plus 38,3 p. 100 par rapport à 1984.

Dans le domaine de la politique charbonnière, compte tenu de la dégradation préoccupante de la situation financière des houillères nationales, j'avais pris soin l'an dernier de rappeler l'urgence de choix clairs sauvegardant l'essentiel.

Cette recommandation découlait de l'examen attentif des différents indices révélant une détérioration des conditions techniques et financières de la production charbonnière en dépit de la forte augmentation des concours de l'Etat entre 1981 et 1983. Je rappelle que ces concours sont passés de 4 178 millions de francs à 6 435 millions de francs, soit une progression supérieure à 38 p. 100.

Le Gouvernement a donc demandé aux Charbonnages de France de rechercher activement une meilleure productivité tout en manifestant un exceptionnel effort de solidarité.

Solidarité, d'abord, envers les houillères, qui se voyaient garanti annuellement, dès 1984, un concours budgétaire de 6,5 milliards en francs constants pour la durée du Plan, auquel s'ajoutait une aide spécifique pour la reconversion des zones minières.

Solidarité, ensuite, envers les mineurs, puisque le plan retenu excluait tout licenciement, privilégiant les retraites anticipées, les opérations de conversion, les transferts d'emplois, les aides au retour et les mutations d'un bassin à l'autre.

Cette double solidarité était complétée et renforcée par la convention conclue entre Charbonnages de France et E.D.F., cette dernière entreprise garantissant, sur une base contractuelle, l'enlèvement du charbon vapeur et de l'électricité produits par les houillères tout en embauchant chaque année un millier de mineurs libérés par la réduction d'activité sur certains sites.

L'an dernier, au nom de la commission des finances, j'avais demandé avec insistance la conclusion d'une telle convention. J'ai la satisfaction de constater que c'est chose faite depuis le premier trimestre de 1984.

En 1985, la subvention aux houillères atteindra 7 180 millions de francs, dont 350 millions de francs affectés aux opérations de reconversion et transitant, sous le contrôle des élus régionaux, par les deux filiales financières de Charbonnages de France : Sofirem et Finorpa.

Ces aides spécifiques ont permis d'atteindre des résultats appréciables qu'il convient désormais d'étendre et de consolider.

Au-delà de ces répartitions, les charbonnages peuvent consacrer un effort accru pour développer le grand projet charbonnier national qui est nécessaire et doit permettre la promotion de l'ensemble de la filière et des opérateurs qui la servent.

L'autre ligne de crédit, récapitulée sous l'action 07 du budget du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, est affectée aux moyens et à l'action de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

La subvention de fonctionnement de l'agence pour 1985 atteint 95,7 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 3,9 p. 100 par rapport à 1984. Pour la même période, la subvention d'équipement marque une régression sensible en autorisations de programme — moins 23,1 p. 100 — et une progression vigoureuse en crédits de paiement : plus 55,3 p. 100.

Outre les subventions inscrites au budget de l'Etat, l'agence française pour la maîtrise de l'énergie utilise les dotations du fonds spécial de grands travaux. La gestion de ces crédits a permis à l'agence de démultiplier son action et d'en accroître la portée et l'efficacité, notamment dans le logement social, le secteur hospitalier, les réseaux de chaleur et les bâtiments des collectivités locales.

Les résultats obtenus au cours de la dernière année pleine connue, 1983, ont été très satisfaisants : pour la première fois en effet depuis 1978, la facture énergétique du pays a diminué, passant de 177,9 à 168,3 milliards de francs. La diminution du taux de dépendance énergétique de la France s'est améliorée de quatre points entre 1982 et 1983.

Pour poursuivre ce mouvement, la consolidation des actions de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie s'impose ; elle doit être gagée sur une ressource propre, permanente et régulière. La qualité de la gestion et la crédibilité de l'agence en dépendent directement car la détente prolongée observée sur le marché pétrolier ne doit pas nous détourner de cet effort permanent en faveur de la maîtrise de l'énergie.

L'utilisation rationnelle de celle-ci, la promotion des énergies nouvelles et renouvelables, outre leurs effets directs sur l'emploi et la compétitivité des entreprises, participent activement et directement au rééquilibrage de nos comptes extérieurs.

Lors de sa réunion du 3 octobre dernier, la commission des finances, contrairement aux conclusions du rapport, n'a pas adopté ces crédits, les voix pour et contre s'étant neutralisées.

Il me reste maintenant à vous soumettre l'article 89 de la loi de finances, qui propose une majoration du taux fixé en francs des redevances dues au titre du contrôle des installations nucléaires de base pour couvrir les dépenses de fonctionnement du service central de sûreté et financer la réalisation d'analyses de sécurité. Le tableau annexé au rapport répertorie les nouveaux taux proposés en fonction des différents types d'installation. La commission des finances vous demande de voter cette majoration des taux. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'énergie.

**M. Georges Sarre, rapporteur pour avis.** Les crédits qui sont soumis à l'approbation du Parlement concernent deux subventions à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, la subvention aux Houillères nationales, un chapitre concernant le développement des techniques d'utilisation du charbon et enfin, une dotation en voie de disparition à l'observatoire de l'énergie.

Traditionnellement, le rapport pour avis dresse un bilan de la politique énergétique générale et va au-delà d'une appréciation sur ces cinq dotations. Je me propose donc de rappeler brièvement la situation énergétique du pays et les perspectives que nous nous sommes assignées.

Il convient de se remémorer les grandes lignes du rapport du « groupe long terme énergie » et l'objectif d'indépendance énergétique qui a été réaffirmé. C'est lui qui ordonne en effet tout le reste.

Je rappelle à cet égard que le taux d'indépendance de la France n'était en 1973 que de 25 p. 100. Il atteignait 38,5 p. 100 en 1983 et l'objectif fixé pour 1990 est de 50 p. 100.

Le « groupe long terme énergie » avait établi deux scénarios : le premier fondé sur une croissance modérée de 1,2 p. 100 jusqu'en 1990, et de 1,8 p. 100 au-delà ; le second fondé sur une hypothèse de croissance plus soutenue, de 2,2 p. 100 jusqu'en 1990 et de 4,6 p. 100 au-delà.

Il est intéressant de comparer ces prévisions avec les premiers résultats connus de 1983 et 1984. Sans entrer dans le détail des chiffres, on doit retenir que les hypothèses de croissance économique se sont pour l'instant vérifiées quant aux prévisions de consommation énergétique, on note que les résultats en 1983 sont inférieurs à la fourchette basse des prévisions. Mais, en 1984, ils sont au contraire supérieurs à la fourchette haute. Globalement, nous restons donc dans le cadre de l'épure mais, il faut bien le constater, l'évolution n'est pas linéaire.

C'est la consommation d'électricité qui ramène la fourchette vers le haut, tandis que la consommation de produits pétroliers est inférieure à celle qui a été prévue. On observe le même phénomène pour le charbon.

Cela suffit pour nous rappeler que les prévisions ne sauraient être des objectifs à tout moment, doivent être sauvegardées les possibilités de fournir en énergie toute reprise de croissance.

Je voudrais donc évoquer, en premier lieu, la manière dont nous devons tirer parti de l'électro-nucléaire.

L'équipement est aujourd'hui en place. Il comporte des atouts considérables qu'il est utile de rappeler : c'est un outil d'indépendance énergétique remarquable. Par notre technologie, nous nous situons dans le peloton de tête des pays industrialisés.

Les retombées industrielles, les conséquences positives sur l'emploi sont importantes. Le nucléaire permet une production d'électricité à bon marché qui, de plus, peut maintenant être modulée, grâce à des innovations technologiques toutes récentes.

Le problème est donc de tirer le meilleur bénéfice de cette situation.

A cet égard, deux orientations sont à développer.

La première concerne la pénétration de l'électricité dans l'industrie, pour au moins deux raisons. En premier lieu, le coût réduit de l'électricité par rapport au fioul améliore sérieusement la compétitivité des entreprises françaises. En second lieu, la substitution de l'électricité est toujours l'occasion d'une modernisation profonde du processus de production, des machines et, ce qui n'est pas à négliger, des conditions de travail.

Cette incitation à la conversion électrique a marqué, il est vrai, quelque retard en 1982 et en 1983. Mais un redressement net de la situation est observé en 1984, ce qui permet à E.D.F. de respecter l'objectif retenu dans son contrat de Plan. En revanche, le soutien aux industries d'équipement électrique demandé à cette entreprise gagnerait à être davantage connu dans l'industrie car les deux types d'action sont étroitement complémentaires.

Second facteur de valorisation de l'électro-nucléaire : les exportations d'électricité. En 1982, le solde de nos échanges était de 3,2 térawatts-heure. En 1984, il se situera aux environs de 25 térawatts-heure. Cela s'explique aisément par le retard pris par nos voisins européens dans leur équipement électro-nucléaire. L'avance dont nous disposons permet d'espérer de bons résultats jusqu'à la fin du siècle et les prévisions de prix dans les différents pays voisins renforcent ces espérances.

Il n'est pas besoin de souligner l'intérêt de cette action pour le rééquilibrage de notre commerce extérieur. Quant à l'équipement en centrales futures, le programme retenu, à savoir une tranche en 1985 et une autre en 1986, correspond aux besoins constatés et rencontre un accueil positif.

Ayant ainsi pris les dispositions visant à valoriser notre atout électro-nucléaire, il est nécessaire d'assurer la cohérence de la politique énergétique.

La première place est réservée à notre production charbonnière. Sans doute, une forte diminution a-t-elle été constatée en 1983 dans l'industrie. Cependant, elle est due davantage à des motifs conjoncturels.

En réalité, la pénétration du charbon dans l'industrie se poursuit. Le charbon dispose d'atouts sérieux et permet d'obtenir, à partir d'une certaine taille, un coût à la thermie le plus bas possible.

Mais cette conversion du fioul au charbon ne va pas de soi. Il faut y inciter. Or, dans le budget qui nous est proposé, le chapitre 62-01, consacré au soutien du développement des techniques d'utilisation du charbon, semble mis à mal : pas d'autorisations de programme nouvelles et 2 millions de francs de crédits de paiement seulement. Je voudrais donc souligner nos inquiétudes sur ce point, et vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, de quelle manière sera poursuivie cette politique nécessaire de développement de la technologie charbonnière.

Quant au soutien apporté aux Charbonnages de France, note que le principe défini est respecté : dotation d'une subvention égale en francs constants, sur la base de 6 825 millions de francs en 1984, et ce pour la durée du Plan. En 1988, Charbonnages de France devra trouver son équilibre. L'objectif est clairement précisé.

Toutefois, au sein de cette dotation globale, les crédits réservés à la conversion des zones minières connaîtront une augmentation plus forte que celle de l'ensemble de la subvention, il faut le souligner. Par ailleurs, la convention signée le 2 mars dernier entre Charbonnages de France et E.D.F. constitue le second volet du soutien apporté. Elle permettra de planifier les achats de charbon et d'électricité issue des centrales minières. Mais, à propos de cette convention, je voudrais signaler que les aspects sociaux, spécialement l'embauche par E.D.F. d'agents des charbonnages, tardent à se concrétiser. Je voudrais donc, monsieur le secrétaire d'Etat, vous interroger également sur ce point et connaître vos perspectives pour aller plus avant dans la mise en œuvre de cet aspect de la convention.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la politique de diversification des sources d'approvisionnement en pétrole. Je renvoie à cet égard au rapport écrit, dans lequel j'ai tenu à souligner les erreurs commises dans le passé par les sociétés de raffinage dans leurs prévisions d'importation des bruts, ainsi que les difficultés du raffinage français dont les pertes sont tout à fait préoccupantes.

Enfin, notre politique gazière mérite quelques développements, compte tenu des critiques dont elle a été trop souvent l'objet.

Je voudrais rappeler, tout d'abord, les avantages sérieux liés au contrat conclu avec l'U.R.S.S. : accorda sur les prix et sur les enlèvements, principe de négociation périodique des prix, clauses de souplesse pour les enlèvements, entre autres. Tout cela ne doit être ni escamoté, ni oublié.

De la même façon, on ne doit pas regarder le contrat signé avec l'Algérie par le petit bout de la lorgnette. D'abord, ce contrat s'inscrit dans le cadre d'une coopération et d'une politique de relations privilégiées avec l'Algérie.

Ensuite, il faut rappeler à ceux que ces arguments ne sauraient toucher les avantages commerciaux liés au contrat algérien. Le courant de nos exportations vers l'Algérie s'est tellement développé depuis la conclusion de ce contrat gazier qu'on peut espérer un retour à l'équilibre de nos échanges avec ce pays vers la fin de la présente année. Il faut avoir cela à l'esprit lorsqu'on analyse le contrat algérien.

En revanche, la manière dont le surcoût du gaz algérien a été affecté à Gaz de France pose des problèmes réels. Cette entreprise nationale, dont les tarifs sont, bien entendu, soumis à contrôle, se trouve placée de facto sous une sorte de tutelle du Trésor, à tous égards regrettable.

Les relations de Gaz de France avec l'Etat doivent être clarifiées et c'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais connaître la suite que vous comptez donner au projet de contrat de Plan qui vous a été soumis et dont la conclusion me paraît à tous points de vue hautement désirable car il y a urgence.

Enfin, le dernier domaine que j'aborderai concerne notre politique de maîtrise de l'énergie. C'est un axe essentiel pour toute démarche de desserrement de la contrainte énergétique.

La création de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie répond à cet objectif. S'il est vrai que l'agence a subi l'effet d'arrêts d'annulation de crédits en 1984, il faut souligner que les ressources émanant du fonds spécial de grands travaux ont compensé le manque à gagner. Globalement, elle a disposé cette année des moyens de poursuivre sa mission. En 1983, c'est 2,4 milliards de francs qui ont été injectés par le biais de l'A.F.M.E. pour les différents programmes qu'elle conduit.

Une nouvelle orientation, visant à favoriser davantage l'industrie, a été adoptée. C'est un choix positif, qui correspond d'ailleurs à une attente. Les effets seront peut-être plus longs à se faire sentir, mais c'est un travail de longue haleine qui est engagé.

Il y a, c'est vrai, un gros décalage entre les prévisions du Plan et la réalité constatée. C'est une raison de plus pour soutenir ce qui est entrepris, et aussi pour souhaiter que l'A.F.M.E. puisse disposer, à l'avenir, d'un financement plus stable que celui qu'elle connaît aujourd'hui. Telle est aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, votre préoccupation. La définition d'un mode de financement qui ne soit plus soumis aux aléas conjoncturels renforcerait les capacités d'intervention de l'agence.

En conclusion, je soulignerai que l'effort du pays vers une plus grande indépendance énergétique se poursuit. Nous disposons pour cela de nombreux atouts dont la valorisation peut être largement développée. Les crédits qui nous sont proposés à ce titre sont un reflet de cette politique, un reflet très partiel, certes, mais qui sollicite notre jugement. Et parce que cette politique énergétique recueille son approbation, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable au vote des crédits consacrés à l'énergie. Je vous invite donc, mesdames, messieurs, à adopter ce budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Mazoin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

**M. Roland Mazoin, rapporteur spécial.** Mes chers collègues, les crédits que je suis chargé de vous présenter ne constituent qu'un des aspects de la mise en œuvre de la politique du commerce extérieur.

Les choix politiques, économiques et sociaux du Gouvernement ont un impact supérieur à ces crédits sur l'évolution des résultats du commerce extérieur. C'est pourquoi mon intervention ne se limitera pas à la seule présentation des crédits.

Je donnerai rapidement les résultats les plus significatifs pour 1983 et pour les premiers mois de 1984, en vous demandant de vous reporter à mon rapport écrit pour l'essentiel des chiffres.

Je vous proposerai ensuite les enseignements politiques que l'on peut tirer de cette évolution et vous présenterai enfin les crédits proposés pour 1985 en vous exposant l'appréciation que je porte sur les orientations qu'ils expriment.

Les résultats du commerce extérieur pour 1983 se sont réellement redressés. Ils sont encourageants en dépit de leur fragilité et de leurs causes profondes. Les chiffres sont connus.

Je souligne seulement que le taux de couverture des importations par les exportations a progressé de sept points : il passe de 87 à 94 p. 100, ce qui est le meilleur taux des trois dernières années. Ce résultat est obtenu par une vive progression des exportations — 14,3 p. 100 — et une augmentation modérée des importations — 5,6 p. 100.

Les secteurs déjà bénéficiaires ont, dans l'ensemble, nettement accru leur part dans ce bilan positif alors que les branches déficitaires n'ont que très légèrement redressé leur situation. Les secteurs qui cumulent 63 milliards de francs de déficit n'ont réduit leur perte que de 3 p. 100.

Parmi les meilleurs résultats, j'en retiendrai deux :

Il s'agit, premièrement, de l'excédent industriel de 60 milliards de francs, dégagé essentiellement par le secteur des biens d'équipement professionnel qui atteint un taux de couverture de 133,7 p. 100, équivalant au meilleur résultat de ces dernières années, notamment à celui de 1981.

Il faut cependant noter la persistance du déficit important avec les grands pays, notamment les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

Deuxièmement, l'agro-alimentaire, avec 25,4 milliards de francs d'excédent, constitue un excellent atout de notre économie auquel nous devons veiller avec beaucoup d'attention. En effet, les secteurs excédentaires — céréales, produits laitiers, vins et spiritueux, viandes bovines — sont dans le collimateur des autorités communautaires et risquent, si nous n'opposons pas une résistance résolue, d'être victimes de la politique des quotas. Déjà, nos exportations en fromages vont être compromises parce que certaines laiteries manquent de lait.

Parmi les mauvais résultats, j'en évoquerai trois :

Je citerai, en premier lieu, le secteur automobile dont le solde positif passe de 30,5 milliards en 1979 à 25,2 milliards en 1983, après, il est vrai, être tombé à 21,8 milliards en 1982. Le taux de couverture passe dans le même temps de 207 p. 100 à 143 p. 100.

Ces résultats devraient faire réfléchir les responsables de ce secteur et les pouvoirs publics. La politique conduite dans l'industrie automobile affaiblit notre commerce extérieur et concerne à ce titre toute la nation. C'est pourquoi je pense qu'une plus grande attention doit être portée aux plans de restructuration des entreprises de ce secteur.

Il convient de privilégier vraiment le développement et l'amélioration de l'outil de travail plutôt que le critère étrié du rendement financier.

Le deuxième secteur que je citerai est celui qui relève de la filière bois. Certes, il y a stabilisation du déficit, mais cela ne peut nous satisfaire. Des projets ont été depuis de longs mois annoncés par le Gouvernement. Des actions ponctuelles ont été engagées. Il reste cependant urgent de définir une politique plus audacieuse, plus cohérente. Le projet de loi relatif à la forêt et à la filière bois devait constituer un de ces outils. Il est dommage qu'il tarde tant à venir en débat.

En troisième lieu, j'appelle votre attention, madame le ministre, sur la filière cuir, importante tant pour notre élevage que pour certaines régions, dont la mienne. Elle nous coûte plus de 3 milliards de francs. Ce déficit risquera de s'aggraver encore en raison des difficultés que connaissent de nombreuses entreprises du secteur.

La loi relative aux offices par produits a prévu un début d'organisation du marché, mais les actes n'ont pas suivi. Ses mécanismes d'aide favorisent l'exportation de cuirs bruts.

Il est urgent, me semble-t-il, de mettre un peu d'ordre dans cette filière. Je vous interroge donc, madame le ministre, sur vos intentions.

Les premiers mois de l'année 1984 confirment les tendances fortes de 1983 et laissent espérer des résultats proches des objectifs, surtout si les progrès du troisième trimestre se maintiennent.

Mais il s'agit de résultats fragiles, et à quel prix !

Cette fragilité tient à plusieurs raisons interdépendantes.

La base géographique est étroite : les pays de l'O. C. D. E. représentent 70 p. 100 de nos échanges. Des efforts spécifiques ont été faits sur certains de ces pays avec lesquels nous avions un déficit trop élevé. Des résultats ont d'ailleurs été obtenus, mais nous allons voir aussi qu'ils ne reposent pas forcément sur une situation saine.

Les échanges avec les pays de l'O. P. E. P. demeurent stagnants ; ils ont même une tendance au repli. Ceux avec les pays socialistes sont limités, en dépit de l'intérêt de ces marchés qui présentent pour l'essentiel une bonne solvabilité.

Quant aux pays en voie de développement, l'aggravation de leur dette sous la poussée des cours du dollar a conduit à une limitation nette des échanges.

Les résultats obtenus dans la zone de l'O. C. D. E. sont donc déterminants pour notre commerce extérieur.

L'élément essentiel du redressement dans ces pays tient au différentiel de croissance entre la France et ses principaux partenaires, auquel s'ajoute la compétitivité monétaire résultant des dévaluations successives, notamment de celle de mars 1983.

Cette situation a été créée par la politique dite « de rigueur », marquée par la hausse des prélèvements fiscaux et sociaux, et par une pression renforcée sur les salaires. Elle a limité, en France, la croissance à un niveau dépassant légèrement celui de zéro, alors qu'elle reprénait chez nos principaux partenaires. Compte tenu du taux d'élasticité importations-revenus, que certains experts situent de 2 à 4 pour les pays de la C. E. E., la baisse du pouvoir d'achat induisait un fort ralentissement de nos importations.

Dans le même temps, l'absence de débouchés sur le marché intérieur incitait à la recherche de marchés à l'étranger, ce qui explique, pour une large part, la croissance de nos exportations.

Le maintien de ces débouchés exige donc la poursuite de la reprise chez nos partenaires et le maintien d'une croissance proche de zéro en France. Or le premier terme est déjà compromis. La plupart des experts reconnaissent en effet un essoufflement de la reprise dans les principaux pays. Le second terme, la croissance zéro, n'a jamais recueilli notre accord. En effet, le maintien du même cap aboutit à une dégradation de la situation sociale inadmissible et entraîne des conséquences politiques sur lesquelles nous appelons, depuis bien des mois, l'attention du Gouvernement.

Le prix payé est en effet lourd, très lourd, tant sur le plan social, avec la progression du chômage, que sur le plan de l'appareil productif, lequel connaît une forte réduction de son potentiel.

Cette évolution était-elle fatale ? Nous ne le croyons pas. Elle plonge ses racines dans la crise de l'économie capitaliste et dans sa mondialisation.

Les firmes transnationales ou multinationales, qui contrôlent plus de 50 p. 100 du commerce mondial, occupent une position centrale dans le fonctionnement des économies occidentales. Leur prospérité exigeait, au début des années 1970, un élargissement de leur champ d'intervention, dans les conditions nouvelles créées par les succès des forces de libération nationales dans plusieurs pays, pour mettre plus directement en concurrence les travailleurs de tous les pays de leur zone d'influence. C'est cela qu'elles poursuivent avec l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal.

Leur moyen privilégié, c'est la délocalisation des productions, présentée comme l'instrument pour s'inscrire dans l'économie mondiale. Le septennat de M. Giscard d'Estaing a largement ouvert la voie à cette internationalisation galopante. Durant cette période, la réduction de l'emploi productif s'est accélérée, parallèlement à la diminution des capacités de production, au vieillissement de l'outil de travail et à l'accroissement du contrôle étranger.

Cette politique a compromis la cohérence du système productif national, qu'elle a affaibli, et dans certains cas, détruite. Les relations entre les clients et les fournisseurs nationaux ont été brisées : elles relèvent maintenant de plus en plus du commerce international. On produit pour exporter, et on importe pour produire, tel est le résultat !

La « contrainte extérieure », qui a servi de prétexte à la mise en place de la rigueur, est avant tout la contrainte exercée par ces sociétés transnationales et par le pouvoir qu'elles détiennent. Ce n'est donc pas seulement une contrainte « extérieure ».

L'arrivée de la gauche à la direction des affaires du pays, en 1981, aurait permis d'endiguer le mouvement, c'est-à-dire de limiter cette « contrainte ». Mais il aurait fallu, certes, le vouloir et surtout s'en donner les moyens. Nous, nous avions cette volonté, mais elle n'a pas été partagée et les tendances de fond qui avaient pris leur essor pendant le septennat précédent se sont largement maintenues.

Voilà pourquoi les résultats du commerce extérieur sont précaires et témoignent d'une politique économique et sociale contestable. Dans cette situation, l'évolution des crédits ne joue qu'un rôle second.

En général, les moyens financiers sont plutôt en stagnation, voire en baisse. Ceux réservés à l'expansion économique à l'étranger, en augmentation de 5,5 p. 100, se maintiennent. Les moyens des services progressent de 10,4 p. 100.

En revanche, les dépenses d'intervention publiques diminuent de 2,8 p. 100. La subvention du C. F. C. E., contre français pour le commerce extérieur, baisse, quant à elle, de 5 p. 100. Cet organisme a consenti des efforts méritoires, tant du point de vue de sa gestion propre que de celui des services rendus : il ne faudrait pas que la rigueur du temps compromette cette évolution positive.

Les crédits d'aide à l'exportation progressent fortement de 48,7 p. 100 pour l'assurance prospection et les bonifications d'intérêt gérées par la banque française du commerce extérieur augmentent de 40 p. 100.

Au total, nous sommes loin des progressions spectaculaires des dernières années. Je ne le regrette pas. Il n'est pas suffisant, en effet, d'épuiser nos ressources pour exporter à court terme ; mieux vaut s'attarder à développer notre compétitivité et nos capacités de production, pour assurer un équilibre durable fondé sur un appareil de production moderne et efficient.

Dans le cadre de ce rapport, je n'avais pas à juger de la politique économique et sociale du Gouvernement, mais seulement des crédits du commerce extérieur stricto sensu.

C'est pourquoi, j'ai pu demander à la commission des finances de les adopter : elle l'a fait, et elle vous invite donc à émettre, mes chers collègues, un vote positif. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

**M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis.** Madame le ministre, vous avez, au sein du Gouvernement, une double responsabilité, celle du redéploiement industriel et celle du commerce extérieur.

Si l'évolution de ce dernier est encourageante, les difficultés persistantes que rencontre notre industrie en rendent fragiles les résultats. En effet, les deux activités sont liées et pour que les bons résultats des échanges extérieurs se consolident durablement, il est indispensable que notre politique industrielle suive et surtout favorise l'emploi et la production.

Depuis deux ans des décisions ont été prises et appliquées par le Gouvernement pour rétablir l'équilibre des comptes extérieurs de la France : elles commencent à porter leurs fruits. Déjà des progrès sensibles avaient été enregistrés en 1983. La comparaison des chiffres des neuf premiers mois de cette année avec ceux correspondants de 1983 traduit la poursuite du redressement. Elle nous incite à espérer qu'en 1985 l'équilibre pourra être obtenu. Nous le souhaitons tous. Cependant, personne ne peut l'assurer.

Pour que cet objectif, optimiste, soit atteint, vous prévoyez pour 1985, madame le ministre, une amélioration plus forte du solde industriel, une stabilisation du solde énergétique, le maintien des taux de couverture industriels et des échanges, en valeur, de produits agro-alimentaires.

Néanmoins, il ne faut pas le perdre de vue, la décroissance du déficit de notre commerce extérieur découle moins du développement de notre industrie que de la stagnation du pouvoir d'achat — pour de bien trop nombreux travailleurs français, je pourrais parler de baisse du pouvoir d'achat, quand ces travailleurs n'ont pas rejoint l'armée des chômeurs.

Le chef de l'Etat a dit un jour que la rigueur serait « une parenthèse ». Il conviendrait sans doute de la refermer le plus vite possible ; sinon, là aussi, notre commerce extérieur risquerait à terme d'en souffrir.

La rigueur, d'un côté, l'amélioration de notre compétitivité, de l'autre, expliquent la stabilisation de la pénétration de notre marché intérieur. C'est un bon résultat. Relevons en particulier les progrès sensibles de nos échanges avec les Etats-Unis : le cours du dollar n'est pas étranger à notre apparent dynamisme outre-Atlantique.

Mais nous avons des points de faiblesse qui restent inquiétants. Je veux en mentionner trois qui me semblent notables. La dépendance de notre solde industriel envers la conjoncture internationale reste forte. La part de la France dans les exportations mondiales se réduit, même si ce n'est que légèrement. S'agissant de la République fédérale d'Allemagne, nous pouvons même parler d'un recul marqué : la dégradation de notre situation est d'autant plus préoccupante que l'Allemagne est notre principal partenaire commercial.

Vous avez fixé des orientations pour corriger cette tendance. Espérons que ces efforts seront suivis d'effet à brève échéance. Enfin, la demande de grands contrats continue de baisser.

Cette diminution provient sans doute du fait que les pays en voie de développement éprouvent des difficultés sans nom en raison de la hausse du cours du dollar et des taux d'intérêt résultant essentiellement de la politique américaine.

L'endettement des pays « du Sud » aboutit à ceci : par le jeu des remboursements, ce sont les pays pauvres qui, du fait de leur endettement, versent de l'argent aux pays riches. Ainsi se vérifie l'interdépendance Nord-Sud. La contraction de la demande mondiale de projets d'investissement et la concurrence entre pays fournisseurs exigent de notre part une vive réaction pour éviter le risque d'une situation très grave en 1985 si le rythme actuel se maintenait.

Les récentes élections aux Etats-Unis d'Amérique n'ont en rien levé les inquiétudes sur les conséquences de la politique américaine lourde à supporter pour les autres pays. Le déficit budgétaire des Etats-Unis pose toujours un problème majeur,

sans parler de l'aggravation des mesures protectionnistes concernant notamment la sidérurgie, le textile, le vin et autres produits alimentaires. En outre, même si le taux du dollar favorise l'exportation de nos produits aux U.S.A., les taux d'intérêt élevés facilitent, eux, l'exportation des capitaux outre-Atlantique, des capitaux qui font défaut à l'investissement en France.

Aucune amélioration non plus dans les négociations Nord-Sud. Les conséquences risquent d'être lourdes pour notre commerce extérieur à cause de l'appauvrissement continu des pays du tiers monde qui ont subi une baisse vertigineuse des prix de leurs matières premières, surtout lorsqu'ils ne sont pas producteurs de pétrole. Il est donc urgent de redéfinir un nouvel ordre monétaire international plus juste.

Nous devons aussi apporter notre contribution à la réussite de deux grandes négociations Nord-Sud : d'une part, celle qui se situe dans le cadre de la stratégie internationale du développement et, d'autre part, celle qui tend à conclure une troisième convention de Lomé entre la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

La concurrence internationale est âpre, nous le savons, mais notre pays ne manque pas d'atouts pour tenir une place honorable.

Si la modernisation de notre appareil industriel s'impose, certes, elle ne doit pas s'accomplir au prix d'un chômage aggravé et d'une réduction du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes, car, dans ce cas, l'effet serait contraire au but visé.

Le redressement de notre commerce extérieur dépend aussi et surtout de la présence de la France sur les places internationales. Les dispositions prises depuis deux ans par votre ministère vont dans le bon sens et elles ne sont pas étrangères à l'amélioration enregistrée. Mais il faut encore faire plus, bien plus pour se hisser au niveau de la République fédérale d'Allemagne et du Japon. Telle est l'ambition du programme prioritaire spécial n° 7 du 9<sup>e</sup> Plan, destiné à contribuer au redressement des échanges extérieurs. Il s'articule autour de six objectifs clés. L'essentiel est cependant de changer la mentalité des Français pour qu'ils ne comptent pas seulement sur le rayonnement de notre culture, certes grand, mais pour qu'ils s'accrochent surtout avec acharnement à l'étranger et offrent à nos acheteurs potentiels des produits adaptés à leur goût, à leurs dimensions et à leurs besoins, qui ne sont pas forcément les nôtres.

Pour que 1985 réponde à nos vœux — rétablissement de l'équilibre de notre balance commerciale — notre volonté de réussir sur les marchés extérieurs doit s'affirmer davantage.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à l'adoption des crédits qui nous sont soumis pour le commerce extérieur.

**M. le président.** La parole est à M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

**M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la présentation de ce rapport budgétaire nous permet, chaque année, de dresser le bilan des comptes du commerce extérieur de notre pays.

L'année 1983 a été marquée par un redressement de notre balance commerciale, que l'on pourrait qualifier de spectaculaire, eu égard au déficit désormais historique de 1982, qui avait frôlé, on s'en souvient, les 100 milliards de francs.

Néanmoins, l'analyse de la situation pour 1983 et pour les neuf premiers mois de 1984, ainsi que celle de votre projet de budget de 1985, ne prêtent guère à de quelconques épanchements lyriques. Le « traitement de choc » imposé par l'austérité n'a fait que stopper l'hémorragie, sans pour autant remédier en profondeur et de manière durable aux faiblesses structurelles de notre économie.

En termes de résultats globaux, le taux de couverture des importations par les exportations a progressé de sept points, passant de 87 p. 100 en 1982 à 94 p. 100 en 1983. Cette progression se justifie par un accroissement des ventes et par un abaissement des importations.

Cependant, la comparaison avec nos principaux partenaires montre à l'évidence que les résultats de la France ne sont pas aussi bons que le Gouvernement le prétend.

Ainsi, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne ont dégagé en 1983 des excédents significatifs. L'Italie a même rétabli l'équilibre de sa balance des paiements.

En outre, la diminution des importations, qui explique en grande partie ce redressement, est la traduction concrète de la

chute brutale de l'investissement industriel, et donc de la baisse de l'activité économique, car, pour une part non négligeable, nos machines-outils et nos biens d'équipement sont importés.

De surcroît, la facture énergétique s'est réduite, c'est au prix d'un fort allègement des compagnies pétrolières, d'une baisse de 8 p. 100 de la consommation et d'une évolution modérée du prix du pétrole de contrôle qui a augmenté de 3,3 p. 100.

Cependant le solde des échanges de produits industriels s'est redressé. L'amélioration de 30 milliards de francs par rapport à 1982, s'est produite sous l'effet conjugué de deux facteurs dont on peut douter de la pérennité. D'abord le retournement du différentiel de conjoncture entre la France et l'étranger : en 1983, il a permis une amélioration du solde commercial d'une vingtaine de milliards de francs environ. Ensuite, l'amélioration « relative » de la compétitivité du prix des exportations françaises, due à trois dévaluations successives, dont la dernière est intervenue en mars 1983.

Mais, géographiquement, notre déficit face à l'O.C.D.E. ne s'est pas résorbé, en sorte que si nul ne peut nier l'amélioration de nos résultats pour 1983, la fragilité de notre commerce extérieur persiste somme toute. Les chiffres traduisent une amélioration provoquée pour une large part par un phénomène conjoncturel plus que par un réel renforcement de nos structures dans ce domaine.

Ainsi le solde agro-alimentaire a contribué notablement à l'amélioration de nos résultats, mais du fait d'une récolte céréalière exceptionnelle et de la conclusion de grands contrats avec la Chine et l'U.R.S.S. De même, le différentiel de croissance avec l'étranger explique en grande partie le redressement de nos comptes, puisque celui-ci a été de moins 1 p. 100 en 1983.

Cependant, nous restons préoccupés par les possibilités d'un réel « redéploiement français de nos exportations », le redéploiement géographique restant limité.

Le taux de couverture de nos échanges avec l'O.C.D.E. reste avec 86,9 p. 100 en-deçà de ce qu'il était en 1980. Il est préoccupant de constater que notre déficit se creuse avec des pays comme l'Italie ou le Royaume-Uni. Notre déficit à l'égard de l'O.C.D.E. n'estompe pas la dépendance de nos échanges vis-à-vis des pays hautement industrialisés.

Le solde exceptionnel enregistré dans le secteur agro-alimentaire ne doit pas faire illusion. Notre excédent dans ce domaine reste précaire du fait qu'il dépend à la fois des conditions météorologiques et de l'évolution de la politique agricole commune. L'auto-satisfaction n'est pas de rigueur, car il faut s'inquiéter d'une insuffisante valorisation de notre potentiel pour les produits dits de seconde transformation, face aux produits agricoles bruts ou faiblement transformés.

Par ailleurs, l'érosion de notre compétitivité monétaire à l'égard de la R.F.A., notre premier client, reste un sujet majeur de préoccupation puisque notre rythme d'inflation est encore supérieur de deux points à celui de l'Allemagne.

En outre, certains postes subissent une détérioration constante de leur solde : c'est le cas de l'électronique professionnelle, des véhicules utilitaires, de l'aéronautique, et surtout des voitures particulières, poste considéré pendant longtemps comme un des fleurons de notre industrie à l'exportation.

Enfin, le taux de pénétration du marché français dans le secteur manufacturier s'est maintenu en 1983 et s'est détérioré au premier semestre de 1984, atteignant 38,1 p. 100. Ce taux s'élève désormais à 50 p. 100 dans le secteur des biens d'équipement, contre 47,8 p. 100 en 1981.

En 1984, nous aurions dû enregistrer, madame le ministre, un résultat proche de l'équilibre, puisque, selon les prévisions officielles, le déficit devait se monter à 7 milliards de francs. Le rapport économique et financier laisse en fait entrevoir un déficit voisin de 33 milliards de francs, nettement supérieur au résultat escompté.

De plus, les conditions d'un redressement durable de notre balance sont encore parfaitement hypothétiques. La régression de la compétitivité de nos entreprises n'est toujours pas enrayerée et la dégradation des commandes de grands contrats n'est pas vraiment de nature à susciter un réel enthousiasme.

Dès lors, nous aurions pu légitimement espérer que votre projet de budget de 1985 reconnaît un caractère prioritaire au rétablissement de nos comptes extérieurs. Mais le couperet de la rigueur est venu mettre un terme à nos illusions !

Les crédits dégagés en faveur du service de l'expansion économique à l'étranger ne progresseront en 1985 que de 5,5 p. 100, contre 5,94 p. 100 pour l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Le soutien du commerce courant et le développement du rôle des P.M.E. et des P.M.I. apparaissent dans ces conditions comme des préalables indispensables à tout redressement durable du commerce extérieur.

La vocation exportatrice de ces entreprises doit être encouragée. Les grands contrats ne permettront plus à eux seuls d'équilibrer notre commerce extérieur.

Nous relevons avec inquiétude que les effectifs du service de l'expansion économique à l'étranger viennent de diminuer. Votre projet de budget, madame le ministre, va entraîner la suppression de vingt-deux postes budgétaires et une réduction des dépenses de fonctionnement de 2 p. 100.

Cette diminution appelle deux séries de remarques : elle touchera, en premier lieu, le redéploiement des postes économiques à l'étranger ; elle accentuera ensuite les difficultés de mise en place des directions régionales du commerce extérieur.

La compression des effectifs aura certainement des incidences néfastes sur le redéploiement de notre représentation commerciale à l'étranger.

Le centre français du commerce extérieur, véritable « clé de voûte » du dispositif de soutien au commerce courant, verra sa subvention diminuer de 5 p. 100, subvention qui représente environ 75 p. 100 de ses moyens de fonctionnement.

La subvention accordée à l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique en 1985 enregistrera une baisse de 9,8 p. 100. On peut légitimement craindre qu'à moyenne échéance le développement des échanges de biens d'équipement et des prestations de services ne soit touché.

La régression de l'ensemble des crédits nous apparaît d'autant plus préoccupante et inopportune qu'elle s'accompagne d'un fléchissement très net d'investissements français à l'étranger : on note un recul de 50 p. 100 pour le premier trimestre de 1984 par rapport au premier trimestre de 1983.

A propos du soutien des grands contrats, nous souhaiterions souligner l'intérêt et l'attention qui doivent être portés, notamment au secteur de l'ingénierie. Certaines grandes entreprises de ce secteur sont confrontées à des difficultés à la fois d'ordre conjoncturel et structurel. Il en est ainsi de la société Technip dont plus de 90 p. 100 des capitaux sont détenus par la puissance publique et pour laquelle il est envisagé un plan draconien de réduction d'effectifs. Nous émettons solennellement le vœu que soit défini un programme de consolidation de ce secteur clé de l'industrie française.

Le projet de budget que vous nous soumettez, madame le ministre, n'est pas de nature à créer les conditions d'un redressement durable de notre commerce extérieur.

Contrairement aux conclusions de son rapporteur pour avis, la commission de la production et des échanges a néanmoins émis un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1985. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** La commission, dans sa sagesse !...

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

**Mme Edith Crasson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier l'ensemble des rapporteurs qui ont fait un remarquable travail d'analyse du projet de budget de mon ministère. Ils ont su dépasser le seul cadre budgétaire pour définir de manière très claire les grands enjeux que nous avons à affronter et préciser l'évolution du contexte économique ainsi que les problèmes qui se posent secteur par secteur.

Chacun d'entre vous étant donc à même de comprendre les orientations de la politique que j'entends mener, je ne reprendrai pas les éternels débats parlementaires sur les objectifs et la stratégie politique industrielle de notre pays. Tout a déjà été dit, tout a déjà été écrit dans ce domaine. Je me situerai exactement dans la ligne suivie antérieurement. Vous avez eu avec mon prédécesseur, M. Laurent Fabius, un très large débat sur la stratégie industrielle de la France. Elle n'est pas modifiée ; je la continuerai.

Je souhaite aborder les problèmes posés par l'action que nous avons à mener ensemble pour l'avenir de notre pays. Je voudrais que nous puissions dépasser notre tradition cartésienne, notre formation qui nous conduit trop souvent à être sceptiques, négatifs et critiques. La critique est d'ailleurs une bonne chose lorsqu'elle n'interdit pas l'action. Mais, si vous le voulez bien, laissons un temps notre scepticisme pour penser à ceux qui nous regardent, à ceux qui nous écoutent et souhaitent pouvoir espérer.

L'industrie, l'entreprise ou, plus exactement, les entreprises ne sont ni de gauche, ni de droite. Elles « sont », existent, naissent et meurent au gré de la tourmente économique et de la crise que nous vivons.

Ce qu'elles espèrent ? Se développer. Pour cela, elles ont besoin d'un environnement économique et social stable, surtout dans une période difficile.

Mesdames, messieurs, vous exercez tous, ou presque, des responsabilités municipales ou locales. Vous connaissez tous les conséquences sociales et humaines des disparitions d'entreprises. Je voudrais passer avec vous un pacte d'efficacité et de mobilisation, un contrat de confiance dans la décentralisation, la régionalisation du tissu industriel de notre pays.

Modernisation ou déclin ? C'est en ces termes que se pose aujourd'hui pour la France le problème de son industrie. Ces termes étaient déjà ceux qu'utilisait il y a près de quarante ans notre pays lorsque, à la sortie de la guerre, il lançait son premier Plan. Bien sûr, les priorités et les moyens ne peuvent plus être les mêmes. Mais les grands choix sont toujours là. Le Gouvernement a choisi clairement la modernisation dans tous les secteurs, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux : modernisation technologique, sociale, économique ; modernisation culturelle, administrative et financière.

La réussite n'est donc pas seulement financière. Elle appelle une mobilisation des Françaises et des Français autour de la nécessité du renouveau industriel.

J'ai écouté comme vous les commentateurs au lendemain de l'élection du président Reagan. Une grande majorité d'entre eux ont bien analysé ce qui s'est passé aux Etats-Unis ces dernières années. Ce ne sont pas seulement Carter ou Reagan qui ont permis une certaine reprise économique aux Etats-Unis. Ce sont les Américains qui se sont mobilisés contre l'offensive économique japonaise. Dans cette mobilisation, le peuple français doit donner l'exemple à l'Europe. Encore faut-il pour cela qu'il ait un espoir, qu'il sente un élan et une volonté. Comme moi, vous participez à l'impulsion.

La modernisation est une conception qui présente le handicap d'être trop générale et d'emporter très largement l'adhésion de tous. C'est pourquoi elle a besoin d'être constamment explicitée sous peine de se diluer. Lorsqu'il s'agit de la modernisation de l'industrie — secteur sensible et concret par excellence — cette explication s'impose d'autant plus.

Pourquoi moderniser ? Pour gagner les batailles de l'emploi et du commerce extérieur. Ces batailles ne peuvent être livrées que sur la base d'une économie moderne, avec un appareil de production assez solide pour résister aux durs assauts de la concurrence internationale.

Gagner la bataille commerciale, à l'extérieur comme à l'intérieur, est notre seule chance de retrouver une marge de croissance.

Le regroupement, sous mon autorité, de la double responsabilité du redéploiement industriel et du commerce extérieur est un atout nouveau.

Il est clair que redresser l'équilibre de nos échanges extérieurs et rendre notre industrie compétitive sur les marchés internationaux vont de pair. Regrouper ces deux objectifs sous une seule responsabilité permettra, à l'évidence, de s'y consacrer avec davantage de cohésion.

Les administrations concernées, qui entretenaient déjà entre elles des relations étroites, vont élaborer maintenant de manière accrue des actions communes.

Bien plus qu'un simple réaménagement administratif, ce regroupement traduit, à l'évidence, la prise de conscience que la modernisation ne peut se faire dans le repli, dans la rétraction, mais au contraire dans une expansion dynamique. La France n'est pas seule au monde. Sa réussite économique sera fonction de sa compétitivité sur les marchés extérieurs et de la position qu'elle occupera parmi les grands pays industriels.

L'industrie et le commerce extérieur ont des objectifs communs et des moyens complémentaires.

En particulier, la contribution de l'excédent industriel à l'équilibre de nos échanges extérieurs est décisive.

A cet égard, nous sommes sur la bonne voie.

Le taux de couverture pour l'ensemble des marchandises était de 97,6 en 1979. Il s'est abaissé à 89,4 en 1980, est revenu à 91,9 en 1981, a diminué jusqu'à 87,9 en 1982. En 1983, il s'est redressé à 93,7 et, pour les douze derniers mois, il est de 97,6, le meilleur résultat depuis cinq ans.

**M. Robert Malgras.** Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Cette amélioration résulte d'une forte progression du solde industriel, des bons résultats de l'agro-alimentaire et de la modération de notre déficit énergétique.

Le déficit énergétique ne progresse que modérément, en dépit de la hausse du dollar, grâce au développement de la production nationale, qui a fait passer notre taux d'indépendance de 33,9 p. 100 en 1981 à 39,5 p. 100 actuellement.

Les résultats de l'agro-alimentaire sont bons grâce à une excellente récolte, c'est vrai, mais aussi à la progression de l'excédent dégagé par les industries agricoles et alimentaires. Ce ne sont pas — comme je l'ai entendu dire tout à l'heure — seulement les exportations de céréales qui progressent, c'est aussi l'ensemble du secteur.

**M. Guy-Michel Cheveau.** C'est vrai ! Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Mais le résultat le plus marquant est la spectaculaire amélioration de notre excédent industriel : de 29 milliards de francs en 1982, il est passé à 60 milliards en 1983 pour atteindre plus de 70 milliards pour les neuf premiers mois de l'année.

Ces résultats sont la conséquence de plusieurs facteurs favorables :

D'abord, la stabilisation de nos importations, qui restent à peu près au même niveau depuis la mi-1982, alors que, jusqu'en 1981, elles augmentaient de 2 p. 100 par an en moyenne ;

Ensuite, le dynamisme des exportateurs qui ont su profiter de la conjoncture favorable régnant chez nos voisins. A cet égard, il faut citer la progression de nos exportations vers les Etats-Unis qui se sont accrues de 52 p. 100 pendant les neuf premiers mois de cette année par rapport à la période correspondante de 1983, de telle sorte que notre taux de couverture avec ce pays — contrairement à ce que j'ai aussi entendu dire tout à l'heure — approche pour la première fois de 100 p. 100, c'est-à-dire de l'équilibre.

Ces deux facteurs, stabilisation de la pénétration et dynamisme à l'exportation, se traduisent par des améliorations sensibles du taux de couverture de nombreux secteurs industriels traditionnels ou nouveaux.

Par exemple — et vous m'excuserez d'entrer dans le détail, mais je pense que c'est nécessaire — le taux de couverture, dans la filière textile-habillement, pour ce qui est de la bonneterie est passé de 66 p. 100 à 85 p. 100 ; dans la confection masculine, il est à 54 p. 100, contre 47 p. 100 antérieurement ; dans les vêtements pour enfants, il est à 155 p. 100, contre 144 p. 100.

Dans le secteur des équipements électriques, le taux de couverture est passé de 265 à 352 p. 100 pour les turbines thermiques et hydrauliques, de 157 à 201 p. 100 pour les accumulateurs, et de 190 à 213 p. 100 pour l'appareillage basse tension.

Dans le secteur particulièrement sensible de la machine-outil...

**M. François d'Aubert.** C'est la faillite !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... notre taux de couverture est passé de 69 p. 100 à 84 p. 100 pour les machines-outils à métaux et de 66 à 75 p. 100 pour les machines à bois, et ce grâce aux efforts conduits dans ce secteur, et notamment grâce au plan machine-outil.

**M. Robert Malgras.** Très bien !

**M. François d'Aubert.** Il est en faillite, le plan machine-outil !

**M. Gérard Bapt.** Décriez-vous, monsieur d'Aubert !

**M. Robert Malgras.** Ces résultats le dérangent !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Le taux de couverture a augmenté dans ce secteur particulièrement sensible...

**M. Alain Mayeud, rapporteur pour avis.** Il est vrai que c'est un secteur sensible !

**M. François d'Aubert.** Mais regardez donc les résultats financiers !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... vraiment très sensible à en juger par le comportement de M. d'Aubert (sourires). Tous les Français devraient se réjouir de cette augmentation.

**M. François d'Aubert.** Et qu'en est-il dans l'électronique grand public et dans le secteur des micro-ordinateurs ? (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Monsieur François d'Aubert, je vous en prie, faites un peu moins de bruit !

**M. Gérard Bapt.** Il est agité comme un électron !

**M. François d'Aubert.** En tout cas, Mme le ministre, elle, n'est pas un électron penant !

**M. Robert Malgras.** Allons ! Un peu de courtoisie !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Nous parlerons de l'électronique grand public, secteur qui était en 1981 dans un état lamentable (exclamations sur les banes de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République), mais qui est en train de se redresser.

Il faut voir dans l'ensemble de ces résultats en amélioration incontestable la conséquence du triple effort de la rigueur pour le rétablissement des grands équilibres — rigueur qui nous a permis de bénéficier d'un décalage de conjoncture par rapport à nos partenaires de la modernisation de notre industrie et de la mobilisation de nos entreprises à l'exportation.

Ces résultats ne doivent cependant pas cacher nos points faibles, qui subsistent.

**M. François d'Aubert.** Ah !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Vous ne devriez pas vous réjouir, monsieur d'Aubert, qu'il nous reste des points faibles.

**Un député socialiste.** Ils s'en foutent !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Cependant, il y en a. Nous devons donc continuer à nous mobiliser.

**M. Robert Malgras.** Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les résultats de notre commerce en matière industrielle restent très dépendants de la conjoncture internationale. On peut chiffrer à près de 10 p. 100 la hausse de notre taux de couverture entraînée en 1982 par la récession chez nos partenaires et, au contraire, à environ 4 p. 100 son redressement en 1983, par suite de l'évolution plus rapide de la demande chez eux.

Nos entreprises ont parfois du mal à faire mieux que leurs concurrents. Dans un contexte mondial marqué par la très vive progression du Japon, la France résiste parfois mieux que ses concurrents, mais dans des proportions souvent insuffisantes. Par exemple, aux Etats-Unis, la progression de nos exportations — plus de 50 p. 100 — est sans doute liée à l'expansion du marché américain et au niveau du dollar.

**M. Robert Malgras.** Très juste.

**M. Charles Millon.** C'est ce qu'on appelle « la reconquête du marché intérieur » !...

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** La part de la France dans le total des importations américaines reste stable, à environ 3 p. 100, et notre pays ne gagne qu'une place parmi les fournisseurs des Etats-Unis. Il est vrai que nous avons moins profité de la reprise américaine que les autres pays européens, comme l'a dit tout à l'heure M. Germon très justement. C'est précisément parce que notre effort d'investissement commercial dans ce pays est beaucoup plus récent que celui de nos grands partenaires, Allemands, Britanniques, Hollandais, qui, depuis des décennies, sont implantés sur le marché américain et ont acheté des réseaux de distribution ou conquis des parts de marché, c'est parce que l'effort n'avait pas été fait depuis des décennies.

**M. Charles Millon.** C'est « l'héritage », bien sûr !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... et qu'il commence à être fait maintenant que nous commençons à progresser.

Mais l'exportation est une longue patience. On n'a pas de résultats immédiats et je pense que, dans les années qui viennent, ces implantations commerciales que nous sommes en train de poursuivre aux Etats-Unis auront de bons résultats. Le lien entre les exportations et l'investissement commercial est tout à fait fondamental. C'est pour ne l'avoir pas compris plus tôt que les Français ont encore un certain retard.

**M. Robert Malgras.** Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Avec la République fédérale d'Allemagne, on assiste à un repli certain : la part française des importations allemandes de produits manufacturés, qui était de 15,7 p. 100 en 1982, est passée à 14,6 p. 100 au premier trimestre de 1984 et à 13,7 p. 100 au deuxième trimestre. C'est une vérité, c'est une évidence. Cela prouve qu'il nous faut continuer à agir en profondeur pour le développement de notre commerce courant. En ce qui concerne le marché allemand, nous avons pris des mesures pour aboutir à un redressement.

En matière de commerce courant, c'est l'effort continu qui paie : effort de toute la politique gouvernementale pour la gestion rigoureuse des finances publiques et des grands équilibres, efforts particuliers entrepris par mon département dans son domaine propre. Il faut moins rechercher des conséquences spectaculaires à court terme qu'une évolution en profondeur qui donne des résultats sur moyenne et longue période.

La stimulation des investissements commerciaux réalisés à l'étranger par nos entreprises demeure une tâche essentielle.

Une des principales raisons de la persistance de notre déficit avec certains pays, comme l'Allemagne fédérale, ou de notre insuffisante progression aux Etats-Unis réside dans la faiblesse relative de nos réseaux commerciaux. A titre d'exemple, il y a actuellement 2 000 entreprises allemandes implantées en France et seulement 1 000 sociétés françaises représentées en Allemagne. Les Allemands réalisent trois fois plus d'exportations que nous au Japon, mais ils disposent aussi de trois fois plus d'implantations commerciales.

Il me semble indispensable de poursuivre la mobilisation de nos entreprises.

**M. François d'Aubert.** La C. G. T. est hostile aux implantations françaises à l'étranger !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Cela suppose que le dispositif public de soutien à l'exportation, que je me suis attachée à rénover et à réorienter vers des actions plus modernes et des pays plus porteurs, soit convenablement pourvu des moyens nécessaires à son efficacité. Dans le budget de 1985, il le sera.

Il est vrai que la subvention inscrite dans la loi de finances pour le C. F. C. E. diminuera d'environ 5 p. 100. Mais je voudrais rassurer M. Mayoud et M. Mazouin qui ont fait cette observation. Cette réduction ne touchera pas les crédits d'action du C. F. C. E. Elle s'inscrit dans l'effort déjà engagé par le C. F. C. E. lui-même en vue de maîtriser ses dépenses de personnel. Elle est cohérente avec l'orientation générale du Gouvernement, approuvée par le Parlement, tendant à la maîtrise de la dépense publique. S'il s'avérait en cours d'année que l'effort demandé au C. F. C. E. devait entamer sa capacité d'information et de conseil aux entreprises, j'ai obtenu l'accord de M. Bérégovoy pour que des mesures appropriées de soutien soient prises en faveur de cet organisme. J'y veillerai personnellement.

Au demeurant, l'action du C. F. C. E., de l'A. C. T. I. M. ou des postes d'expansion est, certes, une question de budget, mais pas seulement. La réaffirmation, la réorientation des missions de ces organismes, leur impulsion, le choix de dirigeants dynamiques, compétents et efficaces comptent au moins autant que les crédits mis à leur disposition.

Je souhaite également développer les exportations de certains grands groupes industriels, publics ou privés. De leur mobilisation dans ce domaine peut découler une amélioration forte et surtout rapide de nos performances à l'étranger.

Au sujet de l'ingénierie, je suis entièrement d'accord sur les propos qui ont été tenus à cette tribune. Il importe effectivement que nous regardions de plus près ce qui se passe dans ce secteur, qui connaît incontestablement de grandes difficultés du fait de la chute des grands contrats, mais qui demeure essentiel pour l'avenir de nos exportations.

Enfin, il faut que la fonction commerciale soit reconnue à sa juste valeur dans l'industrie. Je m'y emploierai, notamment par la création de l'école nationale d'exportation...

**M. Michel Noir.** M. Germon a dit qu'il n'en voulait pas !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Attendez un peu avant de crier !

... école qui, décentralisée et concrète, devra répondre aux besoins de formation commerciale qui existent à tous les niveaux.

**M. François d'Aubert.** Les écoles de commerce font aussi bien !

**M. Michel Noir.** Et M. Germon, alors ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Je conçois cette école tout à fait comme M. Germon !

**M. Francis Gang.** Ce n'est pas une référence ! (Rires.)

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Pour moi, si ! De même que M. Germon, je conçois cette école comme une structure de coordination de écoles existantes qui, pour l'essentiel, répondent bien à la demande des écoles de commerce.

**M. Michel Noir.** Alors, pourquoi les coordonner ?

**M. François d'Aubert.** C'est encore une invention de Fabius ! Fabius !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Il existe nombre d'écoles de cette nature à l'éducation nationale, mais aussi auprès des chambres de commerce. L'institut du commerce international, qui fonctionne très bien, devra bien entendu être associé étroitement à cette action de coordination.

**M. Francis Geng.** Puisque ces établissements font bien leur travail, pourquoi en créer d'autres ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** On ne crée rien de supplémentaire ; on essaie de coordonner, ...

**M. François d'Aubert.** Combien y a-t-il d'élèves inscrits ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... de diffuser une meilleure information, d'organiser des stages à l'étranger et de réaffirmer, pour des cadres qui travaillent déjà, la fonction essentielle de la vente et du commerce international, dans toutes les structures de la hiérarchie de l'entreprise, et pas seulement chez les vendeurs.

**M. Gérard Bapt.** Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Pour favoriser le commerce courant, je compte en outre prendre des initiatives nouvelles.

Notre pays souffre à l'évidence de la mauvaise qualité de son image industrielle et technologique à l'étranger, quand ce n'est pas de l'absence totale d'image.

**M. François d'Aubert.** C'est à cause du Gouvernement ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Monsieur François d'Aubert...

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Comment pouvez-vous dire des choses pareilles, monsieur d'Aubert ?

**M. François d'Aubert.** Parce que c'est vrai !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** L'image technologique de la France n'existe pas dans le Sud-Est asiatique ou dans les pays du Moyen-Orient.

**M. François d'Aubert.** Celle de Mitterrand existe ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Guy-Michel Cheveau.** D'Aubert, c'est minable !

**M. Robert Malgras.** C'est indigne de vous, monsieur d'Aubert !

**M. Gérard Bant.** Cessez ces provocations incessantes !

**M. Robert Malgras.** Provocateur !

**M. le président.** Un peu de calme, je vous prie. Veuillez poursuivre, madame le ministre.

**Mme le ministre du développement industriel et du commerce extérieur.** Au cours de mes diverses missions à l'étranger, je me suis efforcée de porter remède à cette mauvaise image. J'ai mis sur pied un système que mes prédécesseurs de la droite n'avaient jamais imaginé et qui consiste à diffuser l'information sous forme de films, de rencontres et de cours dans le cadre d'instituts technologiques, comme celui de Singapour, où des cadres de grandes entreprises sont invités à donner des conférences aux étrangers, en anglais de préférence.

Car les étrangers sont intéressés par nos technologies. Savez-vous que, dans le Sud-Est asiatique, le seul fait que nous ayons depuis quelques années construit des immeubles à Singapour, des hôtels en particulier, ou que nous ayons à notre actif cette magnifique réalisation technique du câble sous-marin Singapour-Marseille, contribue à améliorer l'image technologique de la France dans ces pays lointains qui ne demandent qu'à se tourner vers l'Europe parce qu'ils ne veulent pas être prisonniers des Américains et des Japonais ?

**M. Guy-Michel Cheveau.** Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Cet effort que nous déployons, je regrette qu'il n'ait pas été assuré avec assez de vigueur auparavant, et je dis sans aucun esprit polémique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. François d'Aubert.** C'est un peu facile !

**M. Michel Noir.** Qui avait décidé la construction de ce câble ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** C'est une action réfléchie, organisée, concertée avec le monde de l'industrie et du commerce qui doit désormais être conduite, tant il est vrai qu'aujourd'hui, l'image du produit et de son fabricant comptent au moins autant que sa qualité intrinsèque, son prix ou l'action commerciale qui le soutient.

**M. Gérard Bapt.** C'est vrai !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Je souhaite votre adhésion et votre aide dans ce combat.

De même, l'évolution actuelle entraîne une forte croissance de la part des services dans la production nationale. Actuellement, l'apport des services à notre balance des paiements est déterminant. Mais il existe dans tous les domaines : banques, assurances, transports, tourisme, transferts de technologie, de grandes possibilités d'accroître nos exportations ou la part prise par ces activités rémunératrices en devises.

L'amélioration de la compétitivité et l'accroissement des exportations permettront de lutter efficacement contre la dégradation de l'emploi. Les échanges de produits industriels, qui représentent les trois quarts des échanges du pays, constituent l'arme essentielle du redressement extérieur. En 1983, notre excédent commercial de produits industriels a été proche de 60 milliards de francs. En 1984, c'est un objectif de 100 milliards de francs que nous pouvons atteindre. (Très bien ! très bien sur les bancs des socialistes.)

Je constate avec satisfaction que nous sommes sur la bonne voie, puisque les résultats du commerce extérieur du mois de septembre 1984 font apparaître un niveau exceptionnel pour les excédents de produits industriels : presque 10 milliards de francs, contre une moyenne de 7,6 milliards de francs par mois depuis le début de l'année et de 5 milliards de francs par mois en 1983. La performance du mois de septembre correspond donc à un doublement des résultats de l'année précédente.

C'est pourquoi il nous faut encore moderniser pour gagner la bataille de l'emploi.

Je ne reviendrai pas sur les handicaps de l'industrie française qui sont bien connus et de longue date : un sous-investissement qui date de 1973 ; des entreprises fortement endettées ; un retard dans les équipements ; une formation insuffisante et mal adaptée à l'évolution des technologies ; une recherche insuffisamment articulée sur l'industrie ; un manque d'agressivité commerciale.

**M. Charles Millon.** Qu'est-ce qui reste ?

**M. François d'Aubert.** Rien ne va plus !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** De 1974 à 1981, la France a perdu 680 000 emplois industriels.

**M. François d'Aubert.** Et 300 000 depuis 1981 !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Au cours de cette période, les emplois agricoles ont baissé de 360 000, alors que le tertiaire, lui, gagnait 1,3 million d'emplois. L'industrie représentait, en 1974, 33 p. 100 du produit intérieur brut et 80 p. 100 des exportations. Sept ans plus tard, elle représentait 30 p. 100 du P.I.B. et 75 p. 100 des exportations. Dans le même temps, la pénétration de notre marché intérieur par les produits étrangers passait de 24 p. 100 à 31 p. 100, sans que nos exportations progressent dans la même proportion.

**M. Charles Millon.** Et actuellement ?

**M. François d'Aubert.** Et depuis 1981 ? Vous pourriez peut-être en parler !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** J'en parlerai tout à l'heure. Patientez !

La composition géographique de nos échanges se dégradait. Le laisser-faire et la politique des créneaux ont accentué ces mouvements.

**M. François d'Aubert.** Et celle des filières ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Dernier point noir : le sous-investissement. Il résuma et englobe tous les autres.

La formation brute de capital fixe de l'industrie est passée de l'indice 115 en 1973 à l'indice 98 en 1981. En sept ans, la baisse des investissements a été de 31 p. 100 pour les biens intermédiaires, de 34 p. 100 pour les biens de consommation.

**M. Michel Lambert.** Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Le vieillissement des équipements pèse sur les capacités d'adaptation des entreprises et sur leur compétitivité. Certes, il y a de mauvais investissements, comme il y en a de bons. Tout est à étudier cas par cas.

**M. François d'Aubert.** La Chapelle-Darblay, c'est un bon ou un mauvais investissement ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Il reste que la France ne consacre pas une part suffisante de sa richesse à l'investissement industriel.

Tout cela justifie que les efforts soient mobilisés en priorité vers le redressement industriel, condition d'une amélioration de l'emploi et de l'équilibre extérieur.

Cette énumération des maux qui affectent notre industrie ne doit pas faire oublier l'importance de ses atouts.

**M. Charles Millon.** Ah !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** La France reste la quatrième puissance industrielle concurrentielle grâce à divers facteurs, souvent oubliés parce que moins spectaculaires.

Quels sont ces atouts ?

**M. Francis Gang.** D'abord son ministre !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Merci ! Quels sont ces atouts ?

Un tissu industriel divers et vivace, marqué par une résistance forte des P.M.E. à la crise, en matière d'emploi comme de production.

L'existence, même dans des secteurs durement frappés par la crise, d'entreprises dynamiques, innovantes et prospères.

Des pôles de compétitivité qui contribuent à mettre la France au premier rang des puissances mondiales, qu'il s'agisse de l'électronucléaire, de l'espace, de l'aéronautique, du matériel ferroviaire ou de l'électronique professionnelle.

**M. François d'Aubert.** Sans oublier la papeterie !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Enfin, l'impulsion donnée au secteur public depuis les nationalisations... (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Charles Millon.** C'est une plaisanterie !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ...commence à porter ses fruits, comme nous la verrons tout à l'heure.

Si l'on adopte une approche plus dynamique de cette « photographie » de l'industrie française, on s'aperçoit que le redressement industriel est déjà largement engagé.

**M. Charles Millon.** Que c'est bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Après avoir progressé en 1983 de 0,7 p. 100, la production industrielle croît actuellement au rythme de 1,5 à 2 p. 100 par an.

**M. François d'Aubert.** Et l'emploi industriel ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** En juillet août, dernier indice connu, la production a atteint un niveau record de 136 pour une base 100 en 1970.

La situation de l'industrie est en fait très différenciée.

Deux types de secteurs surtout connaissent des résultats satisfaisants. Ceux qui ont largement entamé leur adaptation à la mutation industrielle — chimie fine, parachimie et pharmacie, construction électrique et électronique professionnelle — et ceux qui sont portés par une conjoncture favorable au niveau international grâce à la reprise américaine : biens intermédiaires et surtout chimie de base, ainsi que, dans une moindre mesure, le verre. Par ailleurs, plusieurs firmes de l'agroalimentaire qui ont su s'adapter au marché mondial profitent largement du marché américain grâce au cours élevé du dollar.

En revanche, les industries mécaniques et la métallurgie connaissent encore des retards inquiétants.

L'investissement industriel est reparti. D'après les enquêtes de l'I.N.S.E.E., il progresse, depuis le deuxième trimestre de 1984, à un rythme de près de 10 p. 100 par an.

**M. Michel Noir.** Il était temps !

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas à cause de vous !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Ce rythme très satisfaisant, nous espérons pouvoir le maintenir en 1985.

Il faut rappeler un certain nombre de faits.

De 1974 à 1983, l'investissement industriel a diminué presque continuellement. Les deux seules années de croissance, 1976 et 1980, n'ont pas suffi à compenser le recul enregistré les autres années.

Plus précisément, l'investissement industriel a baissé de 3,9 p. 100 en 1974 et de 12,5 p. 100 en 1975. Il a augmenté en 1976 et en 1980, je le répète, mais pour diminuer de nouveau de 8,6 p. 100 en 1981 et de 6 p. 100 en 1982. En revanche, il a progressé de près de 10 p. 100 en 1984.

**M. François d'Aubert.** Et en 1983 ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Il a encore baissé, monsieur d'Aubert.

Bref, au cours des dix dernières années, l'investissement industriel n'a augmenté que pendant deux ans, la troisième année étant 1984. Naturellement, il est résulté de cette baisse presque continue un vieillissement de l'appareil de production. L'âge moyen des équipements, qui était stable avant 1974, est passé de 6,7 années à 7,7 années entre 1974 et 1982.

En 1984, la reprise de l'investissement industriel est nette. La rupture avec la tendance passée est marquée et le sera d'autant plus si le mouvement récent de croissance se poursuit, ce qui n'est pas encore assuré mais semble probable.

Le rythme actuel est largement dû aux investissements des entreprises nationales industrielles, mais même l'investissement du secteur industriel privé progresse à un rythme qui se situe actuellement entre 6 et 7 p. 100 par an. Je comprends donc mal la réflexion qui m'a été faite tout à l'heure au sujet d'une baisse des investissements.

**M. François d'Aubert.** En 1983 ?

**M. Charles Millon.** C'est le rapport Charzat !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Ecoutez, nous sommes en 1984 et nous parlons du budget de 1985 ! Oubliez donc 1983 ! Pour le passé, c'est l'étude des dix dernières années qui est intéressante, et la baisse constante qu'elle révèle.

Cette année, les investissements sont élevés dans les biens intermédiaires et trop faibles encore dans les biens de consommation courante.

Il faut noter que les investissements liés à la productique restent à un niveau beaucoup trop faible.

**M. François d'Aubert.** En raison de la baisse du pouvoir d'achat !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Dans l'industrie manufacturière, la modernisation est trop lente, malgré le soutien du fonds industriel de modernisation. Toutefois, ce fonds n'étant en place que depuis quelques mois, son action devrait bientôt porter ses fruits.

Les statistiques viennent donc renforcer nos demandes sur ce point.

L'amélioration de l'investissement est liée à un redressement des capacités d'autofinancement des entreprises, qui s'était amorcé en 1983 et se prolonge en 1984. Les chiffres relatifs à l'industrie seule ne sont pas encore disponibles, mais ils seront probablement un peu moins bons que ceux de l'ensemble des sociétés non financières.

Pour l'ensemble de ces entreprises, industrie et tertiaire, la direction de la prévision prévoit un redressement du taux de marge qui reviendrait à 24,5 p. 100 en 1984, soit un niveau équivalent à celui d'avant le deuxième choc pétrolier. En 1985, la situation serait encore meilleure ; on retrouverait, avec plus de 25,2 p. 100, le niveau de 1973. Les entreprises pourront alors investir davantage pour préparer l'avenir.

Nous vivons dans un système où — faut-il le rappeler ? — les entreprises privées, en particulier les P.M.I., occupent une place déterminante. Elles sont au nombre de 44 000, hors bâtiment et travaux publics, c'est-à-dire qu'elles représentent 97 p. 100 du total des entreprises industrielles, 45 p. 100 des emplois industriels et près de 20 p. 100 des exportations industrielles.

Dans cet ensemble, les entreprises moyennes tiennent une grande place, à plusieurs égards spécifiques.

Pendant des décennies, le développement s'est identifié à la concentration industrielle. Depuis quelques années, on assiste

à un renversement de tendance marqué par le développement de petites unités de production. Il apparaît clairement que le rôle des P.M.I. est essentiel, au moins sur quatre plans.

En ce qui concerne d'abord l'emploi, les P.M.E. sont, sans doute, les plus aptes à créer l'emploi des années à venir. Les créations d'emplois sont la conséquence, pour une large part, des créations d'entreprises. En augmentation de 40 p. 100 depuis 1980, le nombre des entreprises nouvelles industrielles et artisanales doit pouvoir s'accroître dans les prochaines années.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, ensuite, la petite et moyenne entreprise permet de mieux adapter l'offre d'emplois aux besoins locaux. C'est un moyen privilégié pour faciliter la reconversion de certaines régions et pour développer progressivement l'emploi industriel dans celles qui n'en ont pas accueilli dans le passé.

Leur rôle est également déterminant en matière d'innovation, car la plupart des initiatives se développant sur des produits ou des processus nouveaux, les petites entreprises nées de ces initiatives sont, elles-mêmes, un terrain privilégié d'innovation.

Enfin elles sont présentes à l'exportation.

Tous ces éléments montrent que la micro-initiative et la création d'unités à taille humaine correspondent à un besoin et permettent de relever les défis de l'avenir. Même si certains échecs sont inévitables, le mouvement doit être favorisé. Bref, il faut jouer pleinement la carte des P.M.I.

Il convient donc, pour renouveler le tissu économique et le moderniser, de favoriser la création d'entreprises. La politique du Gouvernement à cet égard a essentiellement deux aspects : améliorer l'environnement des entreprises en éliminant les obstacles juridiques et financiers qui freinent l'esprit d'entreprise, et favoriser l'émergence de créateurs motivés et compétents par des actions de sensibilisation, d'information et d'aide.

Les dispositions les plus récentes prises en faveur des créateurs d'entreprises concernent : l'institution pour les salariés du congé création d'entreprise, la généralisation des centres de formalités des entreprises, la réforme des modalités de l'aide à la création d'entreprises par des chômeurs et le développement de l'initiative économique, notamment pour la reprise d'entreprises par leurs salariés.

J'ai présenté au conseil des ministres du 29 août 1984 les formalités de simplification des procédures de création d'entreprises en ramenant leur délai à moins d'un mois.

Ces mesures, qui entreront en vigueur avant la fin de l'année 1984, concernent la mise au point de statuts types normalisés, l'assouplissement de la domiciliation de l'entreprise et des règles de publicité, la suppression du timbre des statuts et du caractère préalable de leur enregistrement, la limitation à quinze jours maximum du délai d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et la simplification de la déclaration de conformité.

D'autres mesures sont à l'étude pour compléter ce dispositif sur le plan juridique et financier.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie notamment sur l'agence nationale pour la création d'entreprises, qui aura reçu 38,5 millions de francs de subventions des pouvoirs publics en 1984, dont 26,5 millions de francs du ministère. Cet effort financier sera soutenu en 1985. Nous renforcerons l'action de l'A.N.C.E. au niveau régional pour la rapprocher plus encore des créateurs.

A cela doivent être ajoutés les prêts du fonds industriel de modernisation — le F.I.M. — dont l'enveloppe a été, cette année, de plus de 10 milliards de francs. Les résultats de cette procédure sont bons en raison de sa souplesse et de sa rapidité. En 1985, l'enveloppe du F.I.M. sera maintenue à un niveau au moins équivalent à celui de cette année.

Le fonds de garantie constitué en 1984 à hauteur de 400 millions de francs sera augmenté de 150 millions de francs afin d'atteindre, en 1985, 550 millions de francs.

Les actions de maîtrise de l'énergie qui concourent à la modernisation industrielle et, directement, au redressement de notre balance commerciale, menées par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, bénéficieront de 850,5 millions de francs de crédits budgétaires inscrits sur le budget du redéploiement industriel et sur celui de la recherche, soit un peu plus que cette année.

Croyez bien que, comme vous, je suis persuadée de la difficulté que la multiplication de ces procédures peut provoquer dans la gestion des petites et moyennes entreprises. Mon intention consiste à essayer de regrouper ces guichets et de veiller à ce que l'administration régionalisée puisse aider et conseiller les entrepreneurs. En cela, j'ai absolument besoin de vous.

Dans un budget de 1985 qui l'augmente que de 5,9 p. 100, ce qui m'a conduit à réduire de 1 p. 100 les effectifs de mon administration centrale, j'ai toutefois décidé de donner des moyens supplémentaires à mon administration dans trois secteurs.

Les directions régionales du commerce extérieur — les D.R.C.E. — recevront vingt-deux agents supplémentaires et deux nouvelles directions seront créées dans les départements d'outre-mer.

Les directions régionales de l'industrie et de la recherche verront leurs moyens en personnel renforcés, toutes les réductions d'effectifs prévues portant sur l'administration centrale.

La formation y sera favorisée avec des moyens accrus pour les écoles des mines dans la perspective du doublement des promotions d'élèves ingénieurs, et avec des crédits pour l'école nationale d'exportation (pour l'école nationale supérieure de création industrielle).

Le second atout de notre industrie repose sur des pôles de compétitivité qui contribuent à remettre la France au premier rang des puissances mondiales, qu'il s'agisse de l'électronique, de l'espace, de l'aéronautique, du matériel ferroviaire ou de l'électronique professionnelle.

Dans un budget marqué par une rigoureuse limitation de la croissance des dépenses publiques, les crédits pour le redéploiement industriel s'élèvent à 27 milliards de francs. Je peux dire que jamais aucun gouvernement n'a fait d'efforts comparables dans le passé pour l'industrie et son redéploiement.

Parmi les interventions du ministère, deux postes importants correspondent à la poursuite des restructurations engagées dans deux grands secteurs : les charbonnages — pour lesquels la subvention aux Houillères nationales, maintenue en francs constants, passera de 8 825 millions de francs en 1984 à 7 180 millions de francs en 1985 — et la construction navale, puisque les crédits prévus pour ce secteur seront portés de 1 300 millions de francs en 1984 à 3 545 millions de francs en 1985.

Pour les actions de modernisation industrielle, les dotations en capital aux entreprises nationales du secteur industriel hors filière électronique sont portées de 10,9 milliards de francs en 1984 à 11 860 millions de francs en 1985, et, pour celles de la filière économique, de 1,6 milliard de francs à 1,7 milliard de francs.

Les moyens consacrés à la filière électronique en 1985, inscrits sur le budget annexe des P.T.T., comprennent également les subventions au C.N.E.S. — pour près de 4 milliards de francs — à l'I.N.P.I.A., au C.E.S.I.A. et à l'A.D.I. pour 520 millions de francs, ainsi que les moyens d'intervention de la D.E.I.L.I. et de la D.A.I.L. avec 2 300 millions de francs au total.

**M. François d'Aubert.** Le reste sera payé par les abonnés du téléphone !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Nous considérons que la modernisation de notre outil de production implique que l'on dispose d'une maîtrise des technologies de pointe. Tel est l'objet du programme d'action de la filière électronique décidé il y a plus de deux ans.

En effet, notre pays ne peut être absent des secteurs en plein développement au niveau mondial tels que l'informatique, les télécommunications, l'électronique grand public, les composants, la productique. Notre industrie doit être en mesure de produire des matériels compétitifs sur le marché mondial. Elle a d'ores et déjà montré son haut niveau de technologie, par exemple dans le secteur des centraux téléphoniques où notre industrie occupe une place au tout premier rang mondial.

**M. François d'Aubert.** Sauf que la C.G.C.T. n'arrive plus à vendre de centraux téléphoniques en Grande-Bretagne !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** L'ensemble des activités de la filière électronique exercera une influence déterminante sur la compétitivité de toutes les branches de l'industrie et même du secteur tertiaire, ce qui présente un grand intérêt.

Ainsi la productique, c'est-à-dire, notamment, la mise en œuvre de moyens automatisés et flexibles, combine les avantages de l'automatisation et de la flexibilité, ce qui permet de s'adapter à l'évolution de la demande. En liaison avec la D.A.T.A.R. et le ministère de la recherche, je vais mener une action déterminée en ce sens.

Le développement des technologies de l'information peut permettre et améliorer considérablement la productivité du secteur tertiaire et, plus généralement, accélérer la modernisation de la société. Ainsi, la carte à mémoire — ou « monnaie électro-

nique » — peut apporter des gains intéressants aux grandes banques comme à l'ensemble des commerçants. C'est pourquoi la maîtrise de la filière électronique ne relève pas seulement d'une politique industrielle spécifique. Au contraire, elle est au cœur de la politique de redéploiement industriel.

Les moyens financiers nécessaires à cette politique sont considérables. Dans ce domaine prioritaire, le Gouvernement poursuivra les efforts entrepris au cours des trois dernières années dont les premiers résultats sont maintenant perceptibles.

**M. François d'Aubert.** Madame le ministre, s'il vous plaît !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Pour le reste de l'industrie, les crédits de politique industrielle atteignent un « régime de croisière » — 2,4 milliards de francs — après avoir été décuplés depuis 1981. Ils serviront à la fois aux opérations de restructuration d'entreprises ou de secteurs — plan machine-outil, plan papier par exemple — et aux opérations de modernisation industrielle, notamment du tissu industriel régional des petites et moyennes industries.

**M. François d'Aubert.** Madame le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Notre troisième atout réside dans l'impulsion donnée au secteur public, même si des efforts restent encore à faire.

**M. François d'Aubert.** Pouvons-nous savoir combien représentent, cette année, les crédits de la filière électronique ? (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** M. d'Aubert, asseyez-vous, je vous prie !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Il aura la parole cet après-midi ! Cinq minutes, c'est déjà trop !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Monsieur le président, il faut mettre de l'ordre dans cette assemblée.

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas une question politique !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, je vous en prie, se laisser interrompre n'est qu'une faculté ouverte à l'orateur, qu'il soit membre du Gouvernement ou membre de l'Assemblée.

J'ai l'impression que Mme le ministre a vu que vous souhaitez l'interrompre. Elle ne désire pas donner suite à votre demande. Je vous prie donc de vous asseoir et de laisser poursuivre Mme le ministre. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Merci, monsieur le président !

**M. François d'Aubert.** Vous pourriez tout de même répondre à ma question ! (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Monsieur d'Aubert asseyez-vous, je vous prie !

**M. François d'Aubert.** Evidemment, quand on a appris par cœur son papier, on essayé, c'est embêtant d'improviser. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, je vous en prie !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Notre troisième atout réside dans l'impulsion donnée au secteur public même si des efforts dans ce secteur restent encore à déployer.

Avant la nationalisation, plusieurs de ces entreprises étaient au bord de la liquidation ou de la vente à l'étranger.

**M. Charles Millon.** C'est faux !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** La C.G.C.T. aurait à coup sûr cessé son activité. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.)

**M. Charles Millon.** On en parlera cet après-midi.

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** La C.G.R. aurait été vendue à l'étranger ou condamnée à fermer.

**M. Charles Millon.** Maintenant elle n'a plus rien à vendre !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Bull serait resté dépendant d'Iloncywel, Pechiney n'arrivait plus à faire face à ses investissements et s'endettaît de plus en plus, avec 9 milliards de francs de dettes à long et moyen terme en 1980 et des frais financiers égaux à 5,4 p. 100 du chiffre d'affaires.

**M. François d'Aubert.** Pechiney a vendu sa meilleure filiale aux Etats-Unis !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** L'industrie des engrais serait passée sous contrôle étranger, alors que la France en est le deuxième marché mondial ; Rhône-Poulenc a connu près de 2 milliards de francs de pertes en 1980. Voilà, simplement pour les principales de ces entreprises.

**M. Charles Millon.** Et en 1983 ? Lisez le rapport Charzat ; il est plus honnête que votre propos !

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas difficile !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les sept groupes industriels nationalisés — Pechiney, C.G.E., Thomson, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Bull et Roussel-U.C.L.A.F. — n'ont reçu que 1,6 milliard de francs de leurs actionnaires entre 1975 et 1981.

**M. Guy-Michel Chauveau.** C'est vrai !

**M. Charles Millon.** Maintenant c'est le contribuable qui paie !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** L'Etat leur a apporté, en 1982, près de 7 milliards de francs, en 1983, près de 3,5 milliards de francs en dotation en capital et en 1984, 3,3 milliards de francs.

**M. François d'Aubert.** Vous aviez promis le double ! (Exclamations et rires sur les bancs socialistes.)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Vos arguments sont contradictoires !

**M. Charles Millon.** Combien leur restet-il de capitaux propres ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Le secteur public industriel constitue un domaine essentiel et je crois qu'il vaut la peine que l'on cesse de hurler pour écouter.

**M. Charles Millon.** Nous ne hurlons pas, nous posons des questions !

**M. François d'Aubert.** Nous pouvons tout de même poser des questions sur le plan industriel !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Après l'année des nationalisations et de la création des nouveaux organes dirigeants, 1983 a été marquée par la mise en place du secteur public industriel avec douze entreprises placées sous la tutelle du ministère de l'industrie : Renault, C.G.E., Saint-Gobain, Thomson, Rhône-Poulenc, Pechiney, Sacilor, Bull, C.D.F.-Chimie, E.M.C. et C.G.C.T.

**M. Charles Millon.** Si c'est un tel succès, il faut nationaliser Creusot-Loire !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les contrats de Plan signés avec l'Etat en 1983 ont défini les nouvelles règles du jeu des relations avec les pouvoirs publics autour des principes essentiels : contrat de Plan, autonomie de gestion.

Ils ont pleinement joué leur rôle d'instrument de clarification des choix stratégiques majeurs et de cohérence avec les priorités de la politique industrielle des pouvoirs publics, en particulier dans les secteurs où le poids du secteur public est prédominant : filière électronique, chimie lourde, verre et matériaux de construction, métaux non ferreux, construction électrique.

**M. François d'Aubert.** C'est là qu'il faut donner des chiffres !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les contrats de Plan des groupes sidérurgiques devront être adaptés pour tenir compte des grandes orientations décidées par le conseil des ministres du 29 mars 1984.

Dans un contexte difficile, le secteur public a joué un rôle moteur dans l'activité économique du pays.

Ces entreprises ont poursuivi et accru sensiblement leur effort d'investissement industriel : environ 24 milliards de francs en 1982, plus de 28 milliards de francs en 1983, concourant ainsi à la modernisation de notre industrie.

**M. François d'Aubert.** Encore !

**M. Pierre Welsenhorn.** Que ne faut-il pas entendre !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Dans une conjoncture économique souvent difficile, elles ont maintenu leur effort de recherche-développement. Les dépenses effectuées par ces entreprises à ce titre ont progressé de 15 p. 100 en 1982 et de près de 17 milliards de francs en 1983.

**M. François d'Aubert.** En comptant les investissements financiers !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Leur contribution à l'amélioration de la balance commerciale du pays est encore plus manifeste : croissance de 20 p. 100 des exportations en 1983, excédent global direct porté de 58 à 72 milliards de francs.

Les groupes nationalisés ont à peu près maintenu globalement leurs effectifs en 1983, bien qu'ils aient dû aussi réduire les effectifs de certaines filiales.

**M. Charles Millon.** C'est la vitrine sociale !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Le dynamisme et l'exemplarité du secteur public industriel seront confortés en 1984, conformément aux objectifs majeurs que lui ont fixés les pouvoirs publics, confirmés par le conseil des ministres du 23 novembre 1983 pour les deux prochaines années.

Il s'agit d'abord de renforcer son rôle d'entraînement de l'activité économique. Cet objectif a été précisé, cas par cas, à l'occasion de l'actualisation, courant 1984, des contrats de Plan, qui a permis de mieux prendre en compte les priorités du 9<sup>e</sup> Plan et certaines restructurations postérieures à la signature des premiers contrats — télécommunications, électronique professionnelle, produits grand public, entreprises du bâtiment et des travaux publics...

**M. François d'Aubert.** Parlez-nous un peu d'Olivetti !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... et d'approfondir sélectivement les thèmes suffisamment traités dans les premiers contrats : formation professionnelle et relations avec les P. M. I.

Adossés à un actionnaire conséquent — dans un contexte de rigueur budgétaire accrue, l'Etat a maintenu son effort au haut niveau atteint en 1983 avec 12,25 milliards de francs en 1983, 12,50 milliards de francs en 1984 et 13,56 milliard de francs en 1985 — les groupes industriels publics développeront leur effort d'investissement et de recherche autour de deux grands thèmes : moderniser les processus de production et promouvoir la filière électronique.

Le deuxième objectif majeur est de démocratiser la gestion et d'améliorer la qualité des relations sociales, notamment dans le cadre de l'application de la loi de démocratisation du secteur public. Pour la première fois, au cours du premier semestre de 1984, des administrateurs salariés ont été élus aux conseils d'administration des sociétés mères et d'un grand nombre de filiales.

**M. Charles Millon.** Il faut les écouter parler pour savoir ce qu'ils en pensent !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Enfin, il faudra poursuivre le redressement financier par une rigueur de gestion accrue, par l'innovation, par le dynamisme commercial et par l'augmentation de la productivité.

Puisque vous vouliez des chiffres, je vous en donne.

En 1983, hors sidérurgie, les entreprises nationales ont réduit leurs pertes de moitié.

**M. Charles Millon.** C'est faux !

**M. Philippe Bassinet.** C'est vrai !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Ce renversement de tendance devrait se consolider en 1984. A l'exception des groupes Usinor et Sacilor et peut-être de C.D.F.-Chimie, les entreprises nationales devront équilibrer leurs comptes fin 1985.

**M. François d'Aubert.** Et Renault ?

**M. Francis Geng.** Que fait M. Doubin chez Renault ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Il va de soi, je pense que vous en conviendrez, que l'effort considérable que la France engage impose de trouver un relais dans la coopération industrielle européenne. Nous vivons avec des frontières ouvertes et, pour un pays comme le nôtre, qui doit importer une large part de son énergie, tout repli sur soi se traduirait par un formidable recul de l'activité économique et du niveau de vie. Nous devons développer la coopération internationale en nous rappelant qu'il n'y a souvent pas d'exportations saines et durables sans un marché national puissant.

**M. François d'Aubert.** Et le retard de l'électronique ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Certes, si l'Europe industrielle ou scientifique était facile à bâtir, elle serait sans doute déjà réalisée. On ne peut

ignorer les difficultés : l'habitude du raisonnement exclusivement national, les réticences de certains de nos partenaires et surtout, la différence, parfois même la divergence de conceptions sur la Communauté économique européenne, zone de libre échange pour les uns, véritable marché commun pour les autres. Or l'Europe n'offrira une perspective que si elle présente une certaine identité.

**M. François d'Aubert.** C'est original !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Quels champs de coopération sont possibles ? Ceux dans lesquels le marché mondial est en forte expansion et qui présentent une importance déterminante pour le développement industriel, par exemple les produits et les technologies avancées, qui nécessitent une taille critique pour réussir, les domaines dans lesquels peuvent être trouvés des partenaires motivés, les composants électroniques, les télécommunications, l'informatique, la robotique et l'automatique, la productique, la bureautique, les biotechnologies, les nouveaux modes de transports terrestres, les nouveaux matériaux, les espaces aériens, atmosphériques et sous-marins, les grands équipements de recherche d'un coût élevé. La liste des perspectives ouvertes est longue.

La mise en place du programme « Esprit » doit montrer qu'il y a une prise de conscience chez nos partenaires en ce qui concerne la nécessité de joindre nos efforts.

Les succès passés ne sont pas négligeables. L'Europe est encore trop souvent perçue comme pénalisante par les entreprises. Les gouvernements doivent encourager le mouvement mais la coopération doit être une coopération interentreprises et l'industrie européenne c'est d'abord, bien sûr, l'affaire des entreprises.

Mesdames, messieurs les députés, je disais en commençant cet exposé que nous n'avons pas d'autre choix que celui de la modernisation. Nous ne sommes pas seulement en face d'une crise économique mais d'une véritable révolution industrielle.

**M. Michel Noir.** J'ai déjà entendu cela !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** La France doit être présente dans cette révolution. Il existe un glissement extraordinaire de progrès en France si tous, chefs d'entreprises, cadres, techniciens, employés, ouvriers se sentent concernés par la nécessité du renouveau de notre industrie.

**M. Pierre Weisenhorn.** La C.G.T. en tête !

**M. Francis Geng.** Cela ne s'est jamais réalisé !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Il faut que chacun, là où il est, cherche à améliorer sa tâche, à proposer, à entreprendre. En ce sens, et vous le savez bien, la modernisation doit passer par une modernisation des méthodes de travail, de gestion, de conception de l'entreprise et de son rôle.

Un effort considérable a été accompli dans le secteur social, dans la gestion des entreprises et dans la mise en place des procédures qui permettent de développer des actions nouvelles dans ces secteurs.

Cependant, il reste encore à faire.

La flexibilité doit être recherchée, car ce sera aussi un atout majeur de la modernisation de notre industrie. Elle doit se manifester évidemment à travers la vie au travail. C'est là une matière délicate car il faut trouver le point d'équilibre entre la légitime protection des droits des salariés — qui, historiquement, s'est traduite par une extension de la législation — et la nécessaire souplesse de fonctionnement des économies et des entreprises. Si des entreprises, par exemple, manquent des commandes à l'exportation à cause d'une réglementation, il nous faut y remédier.

Le mouvement existe de plus en plus vers un choix de rythmes différenciés de travail. Des formules existent. D'autres devront être trouvées. Il nous faut davantage aller vers la flexibilité du temps choisi.

Un premier terrain d'amélioration de la flexibilité est la formation. Dans une France où, selon les experts, deux salariés de l'industrie sur trois devraient changer de qualification au cours de cette décennie, comment l'éducation et la formation ne seraient-elles pas le plus important des devoirs ?

Tel est l'enjeu de demain : c'est non seulement notre indépendance, notre emploi, notre niveau de vie, c'est une véritable

société de création. Nous devons, en effet, être les créateurs de notre propre avenir. Il n'y a pas de tâche plus importante en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux d'abord remercier les rapporteurs, principalement M. Sarre et M. Rodet, pour la qualité du travail qu'ils ont fourni, ainsi que pour les questions pertinentes qu'ils m'ont posées et auxquelles j'essaierai de répondre au cours de cette intervention.

**M. Michel Noir.** Trop, c'est trop ! (Sourires.)

**M. Philippe Bassinet.** Jaloux !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Pas d'indépendance nationale, pas d'économie compétitive et dynamique, pas de croissance possible sans un outil énergétique moderne, capable de répondre aux besoins de notre pays.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement a mis en œuvre depuis trois ans une politique énergétique volontariste et cohérente.

Volontariste parce qu'elle s'est fixé un objectif précis, celui de parvenir à assurer l'indépendance énergétique de notre pays.

**M. Pierre Weisenhorn.** Ça, c'est la meilleure !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Les efforts réalisés par la France en ce domaine...

**M. Michel Noir.** Très bien !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** ... ont porté leurs fruits puisque notre taux d'indépendance énergétique est passé de 24,5 p. 100 en 1979 à 39,8 p. 100 aujourd'hui, et devrait atteindre 50 p. 100 en 1990, ainsi que vous le rappeliez tout à l'heure, monsieur le rapporteur.

**M. Michel Noir.** C'est l'héritage !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Toutefois, mesdames, messieurs les députés, le poids de notre facture énergétique reste considérable puisque, notamment du fait de la hausse du cours du dollar, celle-ci s'est élevée à 180 milliards de francs actuels pour les douze derniers mois, soit l'équivalent de trois mois d'exportation de biens et de services, contre l'équivalent d'un mois avant le premier choc pétrolier.

Le desserrement de la contrainte extérieure demeure donc un objectif prioritaire qui ne pourra être atteint qu'en poursuivant la valorisation de nos atouts énergétiques nationaux, la modernisation des structures correspondantes et la recherche de la sécurité de nos approvisionnements.

Mais la politique énergétique du Gouvernement est également cohérente, mesdames, messieurs les députés, parce qu'elle reste constamment guidée par le souci de maîtriser l'outil énergétique.

Depuis 1981, le Gouvernement n'entend plus engager des dépenses d'investissements considérables qui ne soient justifiées par des études rigoureuses, régulièrement mises à jour en matière de perspectives de consommation à moyen et à long terme. Il a ainsi effectué ses choix énergétiques en s'appuyant sur le travail remarquable réalisé par le groupe « long terme énergie » du 9<sup>e</sup> Plan et confirmé — vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur — par l'observatoire de l'énergie.

Cette prise en compte des projections du groupe « long terme » s'est ainsi traduite par une adaptation du programme nucléaire aux perspectives de la demande, par la recherche de meilleures conditions d'approvisionnement en gaz et par un meilleur ajustement à court terme des importations de pétrole et de charbon en complément de la production nationale.

La production d'énergie n'est en effet pas une fin en soi, mais bien la réponse à un besoin.

Dans ce même souci d'éviter tout gaspillage, le Gouvernement a mené une politique de maîtrise de l'énergie qui n'a pas ou qui n'a guère d'équivalent en Europe.

**M. Pierre Weisenhorn.** Heureusement que nous avons ça !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Partant du constat que la tonne d'équivalent pétrole la moins chère est celle qu'on n'a pas dépensée (sourires), le Gouvernement a ainsi fait de la maîtrise de l'énergie une priorité, qui sera maintenue.

Ainsi, d'ores et déjà, la consommation d'énergie a baissé de 7 p. 100 depuis quatre ans, alors que la production intérieure brute a crû de 5 p. 100.

Enfin, la politique du Gouvernement est cohérente parce qu'elle s'appuie sur une approche globale des différentes sources d'énergie prises en compte avec l'ensemble de leurs problèmes industriels et sociaux.

A cet égard, mesdames, messieurs les députés, l'effort considérable et sans équivalent, je tiens à le souligner, dans le monde industrialisé, consenti en faveur du charbon national, montre la volonté du Gouvernement de donner à chaque énergie la place qui lui revient en fonction des besoins et de l'intérêt durable de notre pays.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est un fiasco !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Je traiterai d'abord du dossier de l'électricité.

Dans ce cadre, en effet, la France s'est dotée d'un puissant outil de production électrique, notamment électronucléaire, qui concourt à l'indépendance énergétique et à l'équilibre du commerce extérieur.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est l'héritage gaulliste !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** L'électricité d'origine nucléaire représentera en 1984, avec 34 tranches en service, 58 p. 100 de la production d'électricité pour 20 p. 100 d'électricité d'origine hydraulique et 16 p. 100 produite à partir du charbon. La part du nucléaire atteindra près de 75 p. 100 en 1990, avec la mise en service de 20 tranches aujourd'hui en construction.

**M. Pierre Weisenhorn.** Vous n'y êtes pour rien !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Du fait de l'indispensable adaptation à l'évolution des besoins en électricité au-delà de 1990, dont je parlais précédemment, et tout en tenant compte de la nécessité de préserver l'avance de l'industrie nucléaire française, une tranche nucléaire sera engagée en 1985 et une autre en 1986.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est le démantèlement !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** La décision éventuelle d'engager une deuxième tranche en 1986 sera prise, le moment venu, en fonction de l'évolution des perspectives de consommation.

Le Gouvernement fera ainsi de l'électricité en 1990 une énergie presque entièrement nationale pour laquelle il a confirmé les orientations fixées dès juillet 1983 en vue d'en promouvoir l'utilisation.

Ces orientations sont reprises dans le contrat de Plan conclu pour cinq ans le 24 octobre dernier entre l'Etat et Electricité de France. Tout en fixant un cadre à l'intérieur duquel l'entreprise bénéficiera d'une large autonomie de gestion, celui-ci prévoit que l'augmentation annuelle moyenne des tarifs de vente d'E.D.F. sera maintenue un point en dessous de l'inflation, grâce à une amélioration moyenne de sa productivité de 3 p. 100 par an.

Cette diminution des prix en francs constants de 1 p. 100 par an, pendant cinq ans — ce qui n'a jamais été réussi dans le passé, je tiens à le souligner — permettra ainsi de réduire sensiblement les charges des ménages et des entreprises.

**M. René Drouin.** Très bien !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Déjà, cette année, les tarifs auront, en francs constants, diminué en moyenne de 2 p. 100, alors que le prix moyen du kilowatt-heure, toujours en francs constants, a augmenté de plus de 23 p. 100 de 1973 à 1983.

Parallèlement, dans l'industrie, E.D.F. poursuivra ses efforts en vue d'y accroître la pénétration de l'électricité. Dès les huit premiers mois de cette année, le rythme des placements nouveaux d'électricité dans ce secteur a atteint l'objectif fixé pour l'ensemble de l'année 1984, soit quatre milliards de kilowatt-heures, ce qui correspond à un allègement de la contrainte pétrolière de près de 900 000 tonnes équivalent pétrole.

Dans le même temps, E.D.F. contribuera activement au développement de l'offre de matériels utilisant l'électricité, en s'attachant à favoriser l'émergence d'entreprises compétitives et performantes à l'exportation. Le soutien de ce secteur industriel et les différentes actions de développement de l'utilisation rationnelle de l'électricité se verront ainsi consacrer 800 millions de francs par E.D.F. en 1985.

L'établissement poursuivra par ailleurs les efforts entrepris à la demande du Gouvernement depuis dix huit mois pour développer ses exportations. Vous l'avez souligné : le soldo

exportateur, qui était de 3,8 milliards de kilowattheures en 1982, devrait atteindre 25 milliards de kilowattheures en 1984, apportant ainsi une contribution substantielle à la balance des paiements.

Dans le même temps, E. D. F. devra porter une attention toute particulière à la qualité du service et aux conditions de desserte. L'établissement s'adaptera aux demandes de sa clientèle en favorisant l'accueil, en réduisant les délais de réponse, en accélérant les formalités de raccordement et en informant plus complètement la clientèle.

Dans cette optique, j'ai demandé à E. D. F. d'accélérer la mise en place des factures simplifiées qui devraient ainsi concerner, dès la fin de 1985, plus des deux tiers des abonnés.

Venons-en maintenant au dossier du charbon.

Le charbon est une énergie indispensable au maintien d'un bilan énergétique équilibré. Il constitue — faut-il le rappeler ? — une richesse nationale qui doit être valorisée dans toute la mesure du possible. L'exploitation du charbon est, enfin, l'activité économique principale de certaines régions, à la vie desquelles elle est étroitement associée.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement a décidé en 1983 de verser, pour l'ensemble de la durée du 9<sup>e</sup> Plan, soit de 1984 à 1988, aux Charbonnages de France une dotation globale annuelle en francs constants de 6 milliards et demi de francs, auxquels s'ajoutent 325 millions de francs pour la réindustrialisation des bassins miniers. Cette dotation sera ainsi de 7,180 milliards de francs en 1985, supérieure de près de 78 p. 100 à celle consentie en 1980.

Mesdames, messieurs les députés, souvenez-vous de ce que vous avez voté l'an dernier, souvenez-vous de la qualité et de l'importance de cet effort de solidarité.

Cet engagement de l'Etat constitue un effort considérable qu'il convient de souligner ; il est la manifestation concrète de la politique de soutien de l'Etat à cette énergie nationale ainsi qu'aux travailleurs et aux populations des régions minières auxquelles des perspectives d'avenir doivent être offertes.

Les objectifs du Gouvernement en matière charbonnière ont été clairement définis et n'ont, en aucun cas, été modifiés depuis les décisions du conseil des ministres et du conseil d'administration des Charbonnages de mars 1984. Il s'agit de parvenir à un retour progressif à l'équilibre financier des Charbonnages de France, grâce au maintien de la dotation annuelle dont le principe a été voté l'année dernière à la même époque par l'ensemble de la gauche.

Ce retour vers l'équilibre se fera, mesdames, messieurs les députés, sans aucun licenciement, du fait à la fois du plan social et des actions de réindustrialisation des bassins mis en œuvre. Il n'est pas possible, chacun le comprendra, de poursuivre l'exploitation du charbon dans des conditions de déficit pouvant s'élever, pour certains sites, jusqu'à 200 000 francs par an et par personne. Mais il est du devoir des pouvoirs publics — et le Gouvernement s'est engagé à le faire — de préserver l'avenir des travailleurs et des régions minières. C'est pourquoi, dans la mesure où il est clair que les subventions ne pourront pas être utilisées deux fois, ainsi que l'a affirmé et réaffirmé le Président de la République, le Gouvernement a décidé de consentir un effort tout particulier en faveur de la réindustrialisation des bassins miniers, en dégageant des crédits spécifiques à cet effet pour l'ensemble du 9<sup>e</sup> Plan, ce qui n'avait pas été le cas par le passé.

Ainsi, sur la dotation de 7 180 millions de francs, 350 millions de francs seront affectés à la réindustrialisation des bassins miniers. Ces crédits, d'une part, serviront à financer des aides directes distribuées actuellement par la Sofirem, la société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières, et par Finorpa, la financière du Nord et du Pas-de-Calais, d'autre part, permettront des actions de soutien des programmes de redéveloppement des bassins miniers par l'intermédiaire de fonds de réindustrialisation. Ces fonds favoriseront la formation initiale ou continue, la création de centres de transfert de technologie, l'installation de terrains ou de locaux, la reconquête de friches industrielles.

Dans ces 350 millions de francs, la part affectée au bassin du Nord-Pas-de-Calais sera maintenue par rapport à ce qu'elle était en 1984. En outre, après les fonds d'industrialisation du bassin d'Alès et du bassin de la Loire, qui ont été dotés respectivement de 15 millions de francs et de 13 millions de francs, de nouveaux fonds spécifiques vont être créés. Ainsi, le bassin lorrain va se voir doté de 25 millions de francs par an pour des actions de réindustrialisation, et, pour les quatre années à venir, les bassins de Blanzay et de Carmaux de 30 millions de francs chacun.

Après les 3 500 emplois qui devraient être créés d'ici à la fin de l'année 1984, auxquels il convient d'ajouter le transfert de mineurs vers E. D. F. au rythme moyen de 1 000 par an, ces aides permettront de poursuivre l'action de soutien à la création d'emplois dans les régions minières.

M. Sarre m'a interrogé sur l'état d'avancement des transferts de personnel à E. D. F. Les premières démarches ont été entreprises dans le courant de l'été et, d'après les informations dont je dispose, de 500 à 600 transferts pourraient être opérés avant la fin de l'exercice en cours.

Cet effort de réindustrialisation des bassins miniers est capital et ne pourra aboutir que par la mobilisation de tous. Pour sa part, le Gouvernement ne se dérobera pas et fera face à ses responsabilités. Il se propose à cet effet de mettre sur pied un groupe de travail comprenant des parlementaires — il s'entretiendra avec la commission de la production et des échanges, si elle le souhaite — des élus locaux, des représentants de l'entreprise et de ses partenaires ainsi que de l'Etat, et des experts.

Ce groupe pourra dresser le bilan des résultats déjà obtenus en matière de réindustrialisation, donner son sentiment sur les procédures mises en place et, s'il l'entend, proposer, dans le cadre des enveloppes dégagées par l'Etat et des aides régionales existantes, de nouvelles procédures ou les mesures complémentaires qu'il estimera nécessaires.

Quant aux 6 830 millions de francs affectés à Charbonnages de France en dehors des crédits spécifiques destinés à la réindustrialisation en 1985, ils devraient se répartir entre 3 700 millions de francs pour la subvention d'exploitation et 3 100 millions de francs pour la couverture des charges non liées telles qu'elles ont été définies officiellement en 1971 et des charges financières héritées du passé. C'est, à quelques millions près — la différence est parfaitement explicable — les chiffres que M. Rodet cite dans son rapport.

En tenant compte de cette subvention, et pour permettre un retour vers l'équilibre financier de l'entreprise, le conseil d'administration de Charbonnages de France a défini, le 2 mars dernier, une liste des points d'ancrage dont l'exploitation se poursuivra au-delà de 1988, des installations à problèmes dont le processus de fermeture doit être engagé, enfin des sites pouvant éventuellement être maintenus en activité si l'amélioration des résultats de commercialisation et de productivité le permettait.

Ainsi, les bons résultats de productivité enregistrés en Lorraine ces derniers mois, s'ils se confirment et s'ils s'accompagnent des efforts correspondants de commercialisation, devraient permettre d'envisager un niveau de production satisfaisant dans les années à venir.

Rien ne permet aujourd'hui, je le répète, de remettre en question les décisions arrêtées.

Toutefois, je sais que la publication d'études réalisées par les services de Charbonnages de France ont suscité de vives réactions chez les mineurs et les élus.

Je tiens, à cette occasion, à rappeler que le Gouvernement n'a pas à se prononcer sur la valeur du contenu de documents de travail internes à l'entreprise, qui jouit d'une large autonomie de gestion, d'autant que ces documents n'ont jamais été soumis pour délibération à son conseil d'administration.

**M. Pierre Welsenhorn.** C'est un peu facile !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Il appartient à l'entreprise de poursuivre l'examen de l'ensemble des hypothèses permettant d'envisager différents niveaux de production, en Lorraine, pour laquelle une seule hypothèse a jusqu'alors été étudiée, comme dans d'autres bassins. Sans vouloir préjuger les décisions qui seront prises par la suite, je tiens à insister sur le fait que l'avenir des Charbonnages de France passe par la modernisation de notre appareil de production et par son adaptation à l'évolution internationale.

Vous m'avez, monsieur Sarre, interrogé sur le Codetec. Il serait trop rapide d'analyser la suppression de la ligne relative au Codetec comme un désengagement de l'Etat. L'Etat s'est beaucoup impliqué dans le démarrage de ce comité qui aide au développement des technologies d'utilisation du charbon. Il a acquis aujourd'hui sa vitesse de croisière et il continuera à exister en 1985. Son mode de financement est, certes, modifié, mais environ 40 millions de francs seront consacrés sur le budget de Charbonnages pour aider au développement des techniques d'utilisation du charbon.

Le désengagement dont vous parlez est, en fait, plus apparent que réel, d'autant que le retour au charbon doit également être aidé par l'A. P. M. E. et par l'Anvar.

En attendant que les recherches entamées dans des domaines tels que la gazéification, notamment, produisent des résultats satisfaisants, Charbonnages de France devra mettre en valeur des compétences humaines et techniques dans l'ensemble des opérations minières en France et à l'étranger.

Je ne voudrais pas terminer ce volet sur le charbon sans insister sur la nécessité du dialogue social.

Pour ma part, je demeure convaincu que l'avenir des charbonnages, et par là même des bassins miniers, passe par une mobilisation de toutes les énergies et par une étroite collaboration entre les mineurs, l'encadrement, la direction de Charbonnages de France et les élus locaux. De cette concertation et de ce dialogue social, que je tiens tout particulièrement à favoriser, dépendra en grande partie la situation de notre industrie charbonnière dans les années à venir.

J'en viens maintenant au pétrole et au gaz.

Le pétrole et le gaz ont des caractéristiques spécifiques qui imposent de leur garder une place dans notre bilan énergétique, bien qu'ils pèsent lourdement sur notre balance extérieure. Cela nécessite de poursuivre les efforts entrepris pour parvenir à une utilisation plus rationnelle de ces produits dans chacun de leurs usages.

A cet effet, en ce qui concerne le pétrole, le conseil des ministres du 12 septembre 1984 a décidé que les prix des produits pétroliers devraient être appelés à croître en 1984 et 1985 à un rythme supérieur de 2 p. 100 en moyenne à celui de l'inflation à conditions économiques inchangées.

La diversification de nos approvisionnements s'est poursuivie afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard d'une zone géographique particulière. Ainsi, pour les douze derniers mois, nos approvisionnements provenaient du Proche-Orient pour 36 p. 100, d'Afrique méditerranéenne pour 15 p. 100, d'Europe pour 19 p. 100 et des autres pays d'Afrique pour 17,5 p. 100.

Notre production nationale, bien qu'encore modeste — 2 millions de tonnes pour une consommation totale d'environ 80 millions de tonnes — a connu un développement sensible à la suite de la découverte des gisements de Chaunoy et Villeperdue en 1983 à laquelle s'est ajoutée, en 1984, celle de Grave.

Les récentes décisions prises par certains pays producteurs, pour importantes qu'elles soient, ne doivent pas faire oublier que, du fait du rôle majeur du cours du dollar, le prix de la tonne de pétrole continue d'augmenter. Il est passé de 1 892 francs en janvier à 2 010 francs en septembre.

Le secteur du raffinage, qui rencontre, à l'instar de ce qui se passe chez nos voisins européens — nous ne sommes pas les seuls — de sérieuses difficultés, poursuit son effort d'adaptation et de rationalisation.

**M. Pierre Weisenhorn.** Mal !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Il va être soumis à un nouveau défi avec la mise sur le marché du carburant sans plomb à une échéance — 1989 — qui peut paraître éloignée, mais qui, compte tenu du temps qu'il faut pour réaliser les investissements nécessaires, va très vite se présenter à nous.

La France doit conserver une industrie du raffinage efficace et le Gouvernement devra veiller à réunir les conditions nécessaires à sa modernisation.

Vous souhaitez, monsieur Sarre, que la formule de calcul du prix des produits pétroliers soit pleinement appliquée. Je pense que la hausse des prix qui vient d'intervenir a dû vous montrer la volonté claire du Gouvernement, qui a eu quelque courage à répercuter en novembre la hausse du dollar intervenue en moyenne en octobre, alors que dès la fin octobre le dollar a baissé et que l'opinion publique, largement informée, a été sensibilisée à cette baisse sans que les explications nécessaires lui soient toujours données.

La place du gaz, auquel vous avez fait longuement allusion, dans le bilan énergétique devra être stabilisée, car il présente des avantages spécifiques pour certaines utilisations et permet une diversification géographique intéressante qui contribue à la sécurité de nos approvisionnements.

Le conseil des ministres du 12 septembre, dans le cadre de cette politique,...

**M. Pierre Weisenhorn.** Quelle politique ?

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** ... a décidé que les tarifs du gaz devraient, dans le contexte économique actuellement prévisible, évoluer à moyen terme au même rythme que l'infla-

tion après avoir connu en 1984 et 1985 les rattrapages tarifaires indispensables pour assurer le retour à l'équilibre financier de Gaz de France.

Vous m'avez interrogé, monsieur le rapporteur, sur le projet de contrat de Plan. L'établissement poursuit les discussions avec certains de ces fournisseurs et il convient d'en attendre la conclusion pour apprécier plus clairement la politique commerciale de Gaz de France à moyen terme. Dans la mesure où le problème des approvisionnements gaziers est susceptible d'évoluer en fonction même de la vie des contrats, il est difficile de rédiger pour le moyen terme un texte à la fois précis et réaliste. Cependant, la réflexion se poursuit au niveau interministériel.

J'en arrive au dernier point de mon intervention : la maîtrise de l'énergie.

Ainsi que je viens de vous l'exposer, la politique énergétique menée par le Gouvernement tend à valoriser les atouts énergétiques nationaux et à diversifier les sources d'approvisionnement. Mais l'indépendance énergétique nationale passe également par une politique dynamique, une action volontariste d'économie d'énergie, de développement d'énergies nouvelles et de substitution, d'autant plus nécessaire que le traumatisme du deuxième choc pétrolier s'éloigne et que l'on constate, depuis près d'un an, un redémarrage de la consommation d'énergie que ne justifie pas la seule évolution de la production nationale.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est vrai !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Si la France a pu éviter, grâce au développement de sa production d'électricité nucléaire, que ce phénomène, général dans toute l'Europe — j'en ai eu confirmation encore hier au conseil des ministres de l'énergie européens à Bruxelles — n'entraîne une croissance du volume général de ses importations énergétiques, elle n'en doit pas moins rester très vigilante.

Par ailleurs, les actions de maîtrise de l'énergie, outre qu'elles entraînent une diminution des charges pour les ménages, présentent le plus souvent une excellente rentabilité pour nos entreprises, auxquelles elles permettent de ce fait d'accroître leur compétitivité.

De plus la politique de maîtrise de l'énergie est génératrice d'emplois industriels, en favorisant le développement d'une industrie française de matériels d'économie d'énergie, et elle s'inscrit pleinement dans le contexte de la décentralisation mise en œuvre depuis 1981.

Pour ces raisons, la poursuite de cette politique reste une priorité et l'agence française pour la maîtrise de l'énergie en est l'outil privilégié.

En 1984, grâce aux dotations qu'elle aura perçues au titre de la loi de finances et du fonds spécial de grands travaux, l'agence aura distribué environ 2,4 milliards de francs permettant de réaliser 10 milliards de francs d'investissements et d'engendrer une économie de devises pour notre pays de 2 milliards de francs et, pour les bénéficiaires de ces aides, une réduction de leur dépenses de 3 milliards de francs.

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Les dotations budgétaires inscrites au budget du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur prévues pour l'A.F.M.E. pour 1985 sont de 521,5 millions de francs en autorisations de programme et de 687 millions de francs en crédits de paiements, auxquels s'ajoutent 96 millions de francs de crédits de fonctionnement. Par ailleurs, l'A.F.M.E. sera dotée, au titre du budget de la recherche, de 32 millions de francs de crédits de fonctionnement et de 330 millions de francs pour des interventions. Ses crédits d'intervention en 1985 seront ainsi sensiblement au niveau de ce qu'ils auront été en 1984.

En outre, aux ressources budgétaires de l'agence devrait s'ajouter pour 1985 une partie de la quatrième tranche du fonds spécial de grands travaux, dont le principe a été décidé par le Gouvernement — sans que toutefois sa répartition ait encore été arrêtée — et sur lequel votre assemblée sera appelée à se prononcer prochainement.

M. Rodet et M. Sarre m'ont interrogé sur la mise en œuvre d'une ressource permanente pour l'A.F.M.E. C'est un choix possible qui présente un intérêt incontestable. Mais il faut éviter tout facteur de routine dans une action qui doit pouvoir s'adapter en permanence au contexte économique, financier et juridique.

Les aides à la maîtrise de l'énergie que le Gouvernement entend maintenir, je le répète, doivent pouvoir revêtir les formes les plus diverses et les plus adaptées. Le problème demeure à l'étude. Il ne se pose pas véritablement d'une manière très aiguë dans la mesure où la politique suivie depuis plusieurs années consiste à abonder les ressources de l'agence par des crédits provenant du fonds spécial de grands travaux.

**M. Pierre Walsenborn.** Il faudra les augmenter !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** La politique de maîtrise de l'énergie, qui a pris une dimension nouvelle depuis 1981, sera donc poursuivie et confortée. Mais la maîtrise de l'énergie, mesdames, messieurs les députés, c'est d'abord l'affaire de tous. Chaque consommateur, qu'il soit simple particulier ou industriel, a un rôle à jouer dans la réalisation de cet objectif national.

Le Gouvernement, pour sa part, va, à ma demande, avec l'aide de l'A.F.M.E., mais aussi, je l'espère, avec l'appui des collectivités locales et des organisations professionnelles, proposer une série d'initiatives tendant à organiser sur le terrain des colloques, à caractère essentiellement pratique, pour promouvoir la maîtrise de l'énergie.

Pendant plusieurs mois, pourront ainsi se dérouler dans toute la France des opérations telles que présentations et confrontations d'expériences et de bilans, présentations de matériels performants, débats régionalisés. Cet ensemble de manifestations s'accompagnera au niveau national d'un effort particulier en vue de promouvoir des matériels performants, de mettre en valeur et de favoriser l'action des divers opérateurs énergétiques — E.D.F., G.D.F., C.D.F., distributeurs de carburants — dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Cette opération, qui débutera au cours du premier semestre 1985, devra avoir également une dimension internationale. La France peut montrer avec fierté l'œuvre déjà réalisée, mais elle peut aussi sans vain orgueil s'instruire de l'expérience des autres. Un colloque international accompagné de l'attribution d'oscars aux actions et matériels les plus exemplaires en matière de maîtrise de l'énergie terminerait ainsi cette période de mobilisation exceptionnelle.

La présentation que je viens de vous faire vous aura, je pense, convaincus, mesdames, messieurs les députés, que la politique énergétique du Gouvernement est cohérente.

Dans le respect des engagements et le souci de justice et de solidarité, elle tend à diminuer notre dépendance extérieure, à nous doter d'un outil énergétique performant, à favoriser le développement de notre industrie et à protéger les intérêts des consommateurs.

Cette politique s'accorde parfaitement avec la double exigence de rigueur dans la gestion et de modernisation de l'économie nationale.

Je ne doute pas que vous lui accorderez votre soutien. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de renouvellement du mandat du membre titulaire et du membre suppléant chargés de représenter l'Assemblée nationale au conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée nationale voudra sans doute confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence, au plus tard, le jeudi 22 novembre 1984, à dix-huit heures.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Redéploiement industriel et commerce extérieur, énergie, article 89 (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 32. — Industrie : M. Claude Germon, rapporteur spécial ;

Annexe n° 34. — Commerce extérieur : M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ;

Annexe n° 33. — Energie : M. Alain Rodet, rapporteur spécial ;

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 2367. — Commerce extérieur, tome V : M. Théo Vial-Massat ;

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2370 : Industrie. — tome XIII : M. Albert Chaubard ; commerce extérieur. — tome XV : M. Alain Mayoud ; énergie. — tome XIV : M. Georges Sarre.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.